RAPPORT

2021
DE LA PRÉSIDENTE

GRAND POITIERS

communauté urbaine

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

ÉDITO 3

CHAPITRE I : 4

PRESENTATION GENERALE : POINTS DE REPERES 4

1) Rappel juridique 4
2) Frise chronologique 5
3) Le territoire 6
4) Les instances communautaires 10
5) Les competences communautaires 11
6) Les missions de GPCU 12
7) Le trombinoscope des membres du Conseil communautaire 13

CHAPITRE II : CONTEXTE 2021 14

1) La mise en place de la strategie de mandat GPCU 14
2) L'adoption du Pacte de gouvernance 15
3) La traduction des nouvelles orientations par la structuration budgetaire 18
4) La structuration administrative : Elaboration et animation du projet Transitions 2021 20
5) Poursuite de la gestion de la crise sanitaire 22

CHAPITRE III : REALISATIONS PAR FEUILLES DE ROUTE 26

1) Transition energetique 26
2) Dechets et economie circulaire 31
3) Eau et assainissement 34
4) Voirie 36
5) Agriculture et alimentation 39
6) Biodiversite 40
7) Sports 43
8) Culture et patrimoine 47
9) Tourisme 52
10) Urbanisme et foncier 54
11) Mobilites 59
12) Developpement economique 61
13) Solidarites et Politique de la ville 67
14) Vers un logement pour tous 71
15) Ressources humaines 75
16) Finances et commande publique 79
17) Contractualisation, relations partenariales et participation citoyenne 83
18) Strategie de la donnee et numerique 86
19) Centres de ressources et politique de deconcentration 87
20) Patrimoine communautaire 88

CHAPITRE IV : SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2021 91

1) Les grands equilibres 91
2) Les chiffres marquants du budget principal et des budgets annexes 92

ÉDITO

En 2021, plusieurs temps forts ont marqué notre intercommunalité : l'adoption d'une « Stratégie du mandat 2021-2026 », d'un « Pacte de gouvernance », d'un « Pacte financier et fiscal » et d'un « Projet d'administration ».

La Stratégie de mandat, avec ses 20 feuilles de route en lien avec les délégations de chaque élu, sert de boussole et irrigue l'ensemble de nos actions communautaires. Le présent rapport s'appuie sur cette structuration pour vous rendre compte des politiques publiques que nous mettons en œuvre.

L'ensemble du Bureau communautaire et moi-même veillons tout particulièrement à l'équilibre entre les 40 communes, pour que les politiques communautaires soient décidées et déployées de façon efficace et pertinente sur tout notre territoire. C'est en ce sens que nous avons élaboré et adopté notre Pacte de gouvernance et notre Pacte financier et fiscal.

La validation du Projet d'administration et l'ensemble de la démarche Transitions 2021 ont été l'occasion d'adapter le fonctionnement et l'organisation des services à nos nouvelles ambitions. Je tiens à remercier une nouvelle fois ici chacune et chacun des agents communautaires qui agissent au quotidien pour des services publics de qualité pour les communes et tous les habitants de Grand Poitiers.

La Présidente de Grand Poitiers

Florence JARDIN

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE : POINTS DE REPERES

1) Rappel juridique

L'obligation d'un rapport annuel du Président - ou de la Présidente - est issue du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Article L5211-39 modifié par Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - article 40 : Information sur l'obligation de rédaction d'un Rapport du Président chaque année
Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.
Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

2) Frise chronologique

Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCU)

3) Le territoire

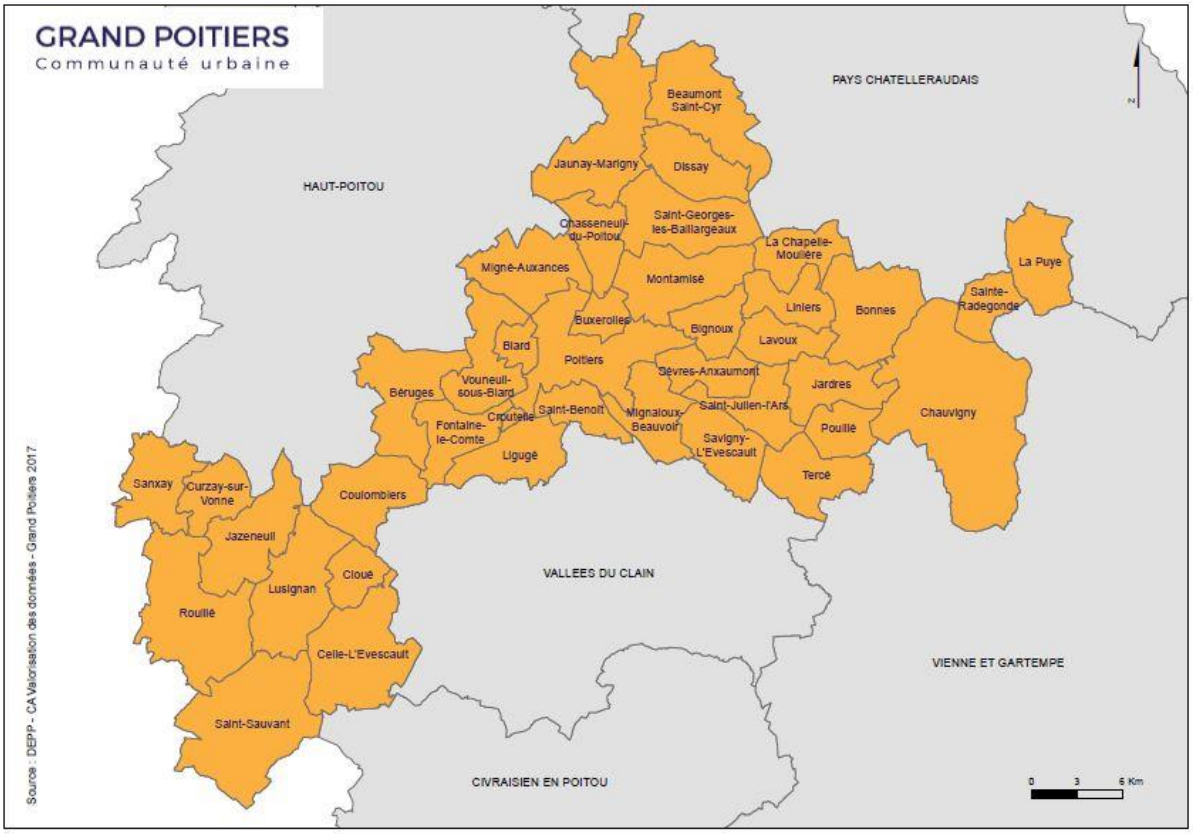

2020	2021
Population municipale : 192 925 Population totale : 197 627 Chiffres officiels publiés par l'INSEE pour l'année 2020 basés sur le recensement de 2017	Population municipale : 194 068 Population totale : 198 658 Chiffres officiels publiés par l'INSEE pour l'année 2021 basés sur le recensement de 2018

Beaumont - Saint-Cyr

Bonnes

Buxerolles

Bignoux

Biard

Béruges

Celle-L'Evescault

Chasseneuil-du-Poitou

Chauvigny

Cloué

Coulombiers

Croutelle

Curzay-sur-Vonne

Dissay

Fontaine-le-Comte

Jardres

Jaunay-Marigny

Jazeneuil

La Chapelle Moulière

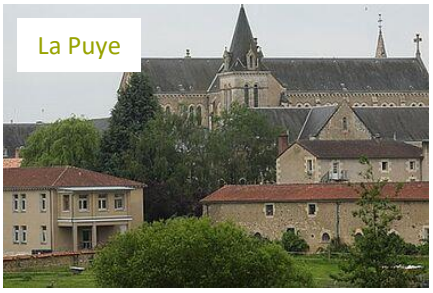
La Puye

Lavoux

Ligugé

Liniers

Lusignan

Mignaloux-Beauvoir

Migné-Auxances

Montamisé

Poitiers

Pouillé

Rouillé

Saint-Benoît

Saint-Georges-lès-Baillargeaux

Saint-Julien-l'Ars

Saint-Sauvant
Forêt Domania
de Saint-Sauv

Sainte-Radegonde

Sanxay

Savigny-Lévescault

Sèvres-Anxaumont

Tercé

Vouneuil-sous-Biard

4) Les instances communautaires

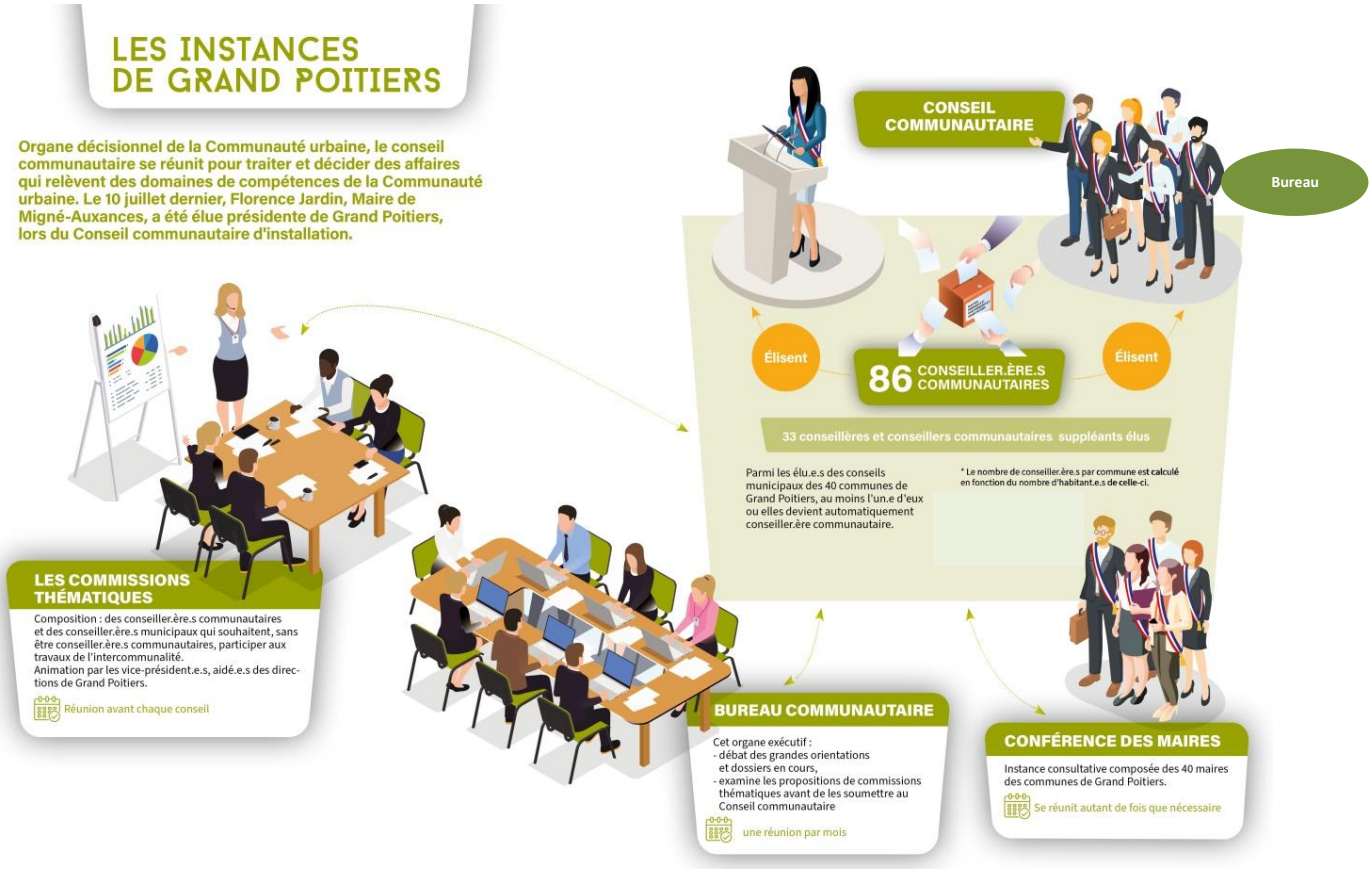

© Illustration du magazine interne Un pour tous n°14 (décembre 2020)
NB : il s'agit du 10 juillet 2020.

	2019	2020	2021
Conférences des Maires	6	13	11
Bureaux communautaires	6	4	12
Délibérations en Bureaux communautaires	13	14	72
Conseils communautaires	7	6	8
Délibérations en Conseils communautaires	605	532	530

5) Les compétences communautaires

Cf. Délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2018 relative à la modification des statuts

Compétences obligatoires

- Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire :
  - Zones d'activité industrielle, commerciale…
  - Actions de développement économique
  - Equipements ou établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs d'intérêt communautaire
  - Promotion du tourisme
  - Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche…

- Aménagement de l'espace communautaire :
  - Plan local d'urbanisme…
  - Organisation de la mobilité
  - Voirie ; signalisation

- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :
  - Programme local de l'habitat
  - Politique du logement
  - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat

- Politique de la ville :
  - Contrat de ville
  - Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Gestion des services d'intérêt collectif :
  - Assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et eau
  - Cimetières, crématoriums, sites cinéraires
  - Services d'incendie et de secours
  - Contribution à la transition énergétique
  - Réseaux de chaleur ou de froid urbains
  - Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz
  - Infrastructures de charge de véhicules électriques

- Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :
  - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
  - Lutte contre la pollution de l'air
  - Lutte contre les nuisances sonores
  - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences facultatives

- Au titre de la petite enfance
- Au titre de l'enfance - jeunesse
- Au titre de la culture et du patrimoine (Lecture publique - Animation et valorisation du patrimoine - Enseignement musical - Evénements culturels communautaires)
- Au titre du sport
- Développement numérique du territoire et infrastructures de télécommunication
- Gestion, entretien et fonctionnement d'équipements de développement du tourisme
- Qualité environnementale
- Eclairage public des voiries communautaires
- Vie étudiante
- Fourrière pour animaux errants
- Création et gestion de maisons de service au public
- Accompagnement social des gens du voyage
- Mise en place d'une centrale d'achats
- Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- Gestion des locaux du domaine de la Brunetterie à Sèvres-Anxaumont

6) Les missions de GPCU

© Illustration de Grand Poitiers Magazine n°10 de septembre-octobre 2020

7) Le trombinoscope des membres du Conseil communautaire

CHAPITRE II : CONTEXTE 2021

1) La mise en place de la stratégie de mandat GPCU

La Présidente et le Bureau communautaire ont impulsé une démarche structurante et collective d'élaboration d'une nouvelle gouvernance de GPCU.
En 2021, après plusieurs séminaires de travail en Bureau communautaire, des temps de co-construction de feuilles de route avec les services, leur présentation auprès des Conseillers communautaires, une Stratégie de mandat a été structurée autour de :

- un cap commun à atteindre
- une méthode collégiale
- et une boussole pour guider la mise en œuvre.

Le cap et la boussole sont issus du travail mené par le Bureau communautaire. La boussole a guidé l'élaboration des feuilles de route de chaque délégation thématique, en concertation avec les Maires et les Conseillers communautaires.

Les six principes de la boussole pour guider les feuilles de route :

- Garantir la valeur ajoutée de l'intercommunalité pour les usagers
- Favoriser l'appropriation de Grand Poitiers par toutes les citoyennes et tous les citoyens
- Porter un projet politique cohérent au plus près du terrain, en lien avec la réalité et les besoins de chaque habitante et chaque habitant
- Valoriser les complémentarités urbain/rural
- Amplifier les coopérations territoriales
- Renforcer notre capacité d'adaptation face aux crises.

Les vingt feuilles de route sont celles qui sont présentées dans le **Rapport de la Présidente** au travers desquelles sont réparties les réalisations 2021 mises en valeur.

Six chantiers sont au croisement des feuilles de route :

- Renforcer l'accessibilité des équipements sur l'ensemble du territoire
- Organiser la convergence entre développement économique et transition écologique
- Elaborer et mettre en œuvre une planification bioclimatique face au défi écologique et à ses conséquences
- S'appuyer sur le tissu associatif présent sur le territoire pour affirmer la dimension sociale de la transition écologique
- Favoriser l'émergence d'une prospective autour des enjeux de santé publique et environnementale
- Favoriser le développement d'une culture de l'expérimentation pour faire de Grand Poitiers un territoire de solutions.

L'objectif est de conjuguer les solidarités et les transitions écologiques au pluriel et au présent pour en faire la colonne vertébrale du projet. Les solidarités ne se réduisent pas à l'action sociale et l'écologie ne se limite pas à l'environnement. Ces deux défis imprègnent l'ensemble des feuilles de route.

Cette Stratégie de mandat a été adoptée au Conseil communautaire du 7 mai. Elle constitue un point de départ et non un aboutissement. Elle est pensée comme un outil de travail, pour garantir la cohérence des actions tout en valorisant la délégation de chaque Vice-Présidente et Vice-Président et la place de chaque élue et élu.

2) L'adoption du Pacte de gouvernance

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a donné la possibilité aux intercommunalités de se doter d'un pacte de gouvernance.
Dès son élection, la Présidente et le Bureau communautaire ont insisté sur la nécessité de renforcer le lien de proximité entre Grand Poitiers et ses communes membres. Dès la première Conférence des Maires, en juillet 2020, il a été acté par l'ensemble des communes qu'un travail sur la gouvernance de l'EPCI et sur la question de la proximité et de la déconcentration de l'action de Grand Poitiers devait être mené.
Lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2020, le débat sur l'opportunité d'un travail sur la gouvernance de l'EPCI a acté, à l'unanimité, le principe d'un pacte de gouvernance. Ce dernier a été adopté au Conseil communautaire du 7 mai 2021.
Sur la base de la collégialité, le pacte de gouvernance de Grand Poitiers se donne pour ambition de redonner du sens à la coopération intercommunale. Il porte notamment sur le fonctionnement de l'intercommunalité.

Les principales évolutions sont citées ci-dessous de manière synthétique.

1) Les principes de fonctionnement de la Communauté urbaine

Le fonctionnement de GPCU est articulé à l'aune de six principes :

1. Garantir la valeur ajoutée de l'intercommunalité pour les usagers
2. Favoriser l'appropriation de Grand Poitiers par toutes les élues et tous les élus et toutes les citoyennes et tous les citoyens
3. Porter un projet politique cohérent au plus près du terrain
4. Valoriser les complémentarités urbain/rural
5. Amplifier les coopérations territoriales
6. Renforcer notre capacité d'adaptation face aux crises

Cf. Stratégie du mandat 2021-2026

2) Fonctionnement et articulation des instances de gouvernance de la Communauté

1. Le Conseil communautaire

- Déléguer certaines attributions du Conseil à la Présidente et au bureau communautaire
- Organiser le Conseil communautaire en deux temps : un premier temps consacré aux délibérations stratégiques de la Communauté urbaine, et un second temps composé des délibérations plus techniques

2. Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est chargé de :

- Impulser les politiques publiques de la communauté et les grandes orientations stratégiques du projet communautaire : c'est pour cette raison que le bureau a travaillé sur l'élaboration de la Stratégie de mandat, et qu'il examine les notes de synthèse des délibérations qui seront soumises au conseil communautaire
- Soumettre à la Conférence des Maires des sujets de politiques publiques : en conséquence, le bureau communautaire aura la charge de décider de l'ordre du jour de la Conférence des Maires
- Décider des affaires courantes de la Communauté urbaine par le renforcement des délégations du conseil au bureau sur les matières déléguées.

3. La Conférence des Maires

- Le Bureau communautaire informera et saisira la Conférence des Maires suffisamment tôt pour qu'elle puisse véritablement s'approprier les sujets, débattre, et arbitrer le cas échéant, en lien avec les décisions relevant du Bureau communautaire
- La Conférence peut également débattre de tout autre sujet intéressant les communes, elle dispose donc d'un pouvoir de propositions au bureau communautaire.

4. Les Commissions thématiques

Afin d'optimiser le rôle et le fonctionnement de ces commissions thématiques, il a été proposé :

- que leur composition permette à chaque commune de Grand Poitiers de pouvoir participer aux travaux, tout en fixant un nombre limité de participants permettant l'échange et le débat
- que leur rôle dépasse l'examen des délibérations soumises au conseil et que chaque commission aborde, en lien avec son champ thématique, des sujets de politiques publiques et puisse proposer une orientation
- que les membres de chaque commission puissent identifier et débattre de sujets à proposer soit au bureau communautaire, soit en Conférence des Maires.

3) Les relations entre la Communauté urbaine et ses communes membres

Le lien entre la Communauté urbaine et les communes doit permettre d'articuler :

- À la fois l'échelon communautaire et la proximité

- À la fois le service aux habitants et aux communes membres.

1. Une meilleure information et communication envers les communes membres et les habitants

Une réalisation 2021 : Refonte de Grand Poitiers magazine
Lancement et attribution d'un appel d'offre pour la création d'une formule du magazine de Grand Poitiers : un magazine d'actualités avec 4 éditions en fonction des 4 Centres de ressources et un agenda culture et loisirs.
Pour création du magazine début 2022.

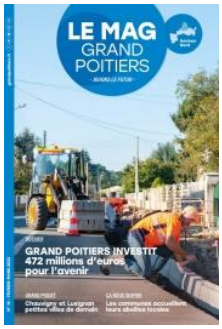

2. Une organisation au service de la proximité, ancrée dans la réalité locale
- Réunion des secrétaires de mairie, des Directrices et Directeurs généraux des services (au moins une fois tous les trois mois)
- Organisation de permanences
- Organisation spécifique dédiée aux communes
- Les centres de ressources : la structuration d'actions de proximité élargies à d'autres domaines que les domaines initiaux (la voirie, l'entretien des bâtiments communautaires et les déchets).

3. La nécessaire mise en place de Comités locaux de territoire

Ces Comités locaux de territoire seront des lieux d'échange, de réflexion et d'information entre les communes et la communauté, mais aussi entre les communes d'un même bassin de vie entre elles. Composés d'élus communautaires et d'élus municipaux non-communautaires, ils doivent ainsi permettre d'y associer plus largement les élus des communes, référents dans leurs domaines de compétences, afin de les mobiliser et les investir davantage.
A ce titre, les comités locaux de territoire doivent pouvoir :
- Contribuer à l'élaboration des politiques communautaires, en ayant la possibilité de donner un avis à la Conférence des Maires et au Bureau
- Permettre d'exprimer, à une échelle infra-communautaire, des besoins spécifiques en lien avec les politiques communautaires
- Proposer, dans la phase de mise en œuvre des politiques communautaires, des projets communautaires ou municipaux concourant à faire progresser l'offre de services sur chaque territoire.

4. La rénovation du pacte financier et fiscal

4) La participation des citoyens à la vie de la Communauté urbaine

1. Revaloriser le rôle du Conseil de développement
2. Ouvrir la possibilité de créer des Assemblées citoyennes locales

3) La traduction des nouvelles orientations par la structuration budgétaire

3.1 Définition des axes budgétaires

La structuration budgétaire répond aux nouvelles orientations :

Axe 1 : Tous acteurs de la transition écologique
Axe 2 : Le rayonnement sur tout le territoire
Axe 3 : De nouvelles solidarités
Axe 4 : Vers une transformation de l'économie
Axe 5 : Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire
Axe 6 : Pour une administration exemplaire

3.2 La communication du budget 2021

© Grand Poitiers Magazine n°12 (printemps 2021) (pages 10 et 11)

3.3 La définition de la PPI 2022-2028

La Stratégie de mandat de Grand Poitiers prévoit l'élaboration d'une Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI). Cette PPI vise en effet à répondre au cap fixé par cette stratégie de mandat : renforcer les solidarités et les transitions écologiques sur l'ensemble du territoire, en traduisant les feuilles de route thématiques de cette stratégie en projets d'investissements concrets.

Concernant les budgets annexes de Grand Poitiers (Eau, Assainissement, Mobilités, Centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD), Enlèvement des ordures ménagères (EOM), Locations immobilières et Parkings), les PPI ont été adoptées lors du Conseil communautaire du 24 septembre, celle du budget principal le 22 octobre.

La PPI a une durée de 7 ans, de 2022 à 2028. Sur cette période, la capacité d'investissement de la GPCU a été arrêtée à 252 M€, soit une moyenne de 36 M€ par an. Ce niveau d'investissement s'inscrit dans le cadre de la politique financière définie au printemps 2021, lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif 2021 : les prévisions initiales de 35 M€ par

an ont pu être majorées à 36 M€ au regard des derniers éléments (niveau des taux d'intérêts, efforts de recherche de financements externes…) et afin d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie de mandat. Tout en rétablissant la situation financière de GPCU, cette politique répond à la stratégie de mandat qui vise à renforcer les transitions solidaires et écologiques sur l'ensemble des prochaines années. Concrètement, les ratios financiers tels qu'identifiés lors du vote du budget primitif 2021 sont les suivants (objectifs compte administratif) :

- une épargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) en moyenne de 15 M€ chaque année contre 7 M € ces 3 dernières années
- un taux d'épargne brute (épargne brute / recettes de fonctionnement) supérieur ou égal à 10 % chaque année
- un endettement stabilisé aux alentours de 140 M€ (138 M€ à fin 2020)
- une capacité de désendettement (dette / épargne brute) inférieure ou égale à 10 ans (contre 19 ans au compte administratif 2020).

Ce redressement de la situation financière s'est construit notamment par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui doit atteindre au maximum le niveau de l'inflation. A ce titre, il convient de tendre vers une économie d'1 M€ sur les dépenses courantes au cours du mandat.
- une activation du levier fiscal sur la taxe foncière à hauteur de + 8,0 M €.

4) La structuration administrative : Elaboration et animation du projet Transitions 2021

Un Projet d'administration a été conçu pour mettre en musique la Stratégie de mandat. Il se concrétise par un document fédérateur constituant un socle commun à l'ensemble des agents, donnant le sens et la vision des objectifs à atteindre, expliquant les enjeux et traduisant les projets politiques communal et communautaire[1] en chantiers et actions communes.

Transitions 2021 est le nom donné à la démarche d'élaboration du Projet d'administration et de la nouvelle organisation.

[1] Les services de la Ville de Poitiers et de GPCU sont mutualisés.

Cette démarche est constituée de plusieurs phases successives :

- Phase 1 (février à juin 2021) : Concertation

Le projet d'administration, pour répondre au projet politique et aux feuilles de route des élu·es, a été co-construit avec l'ensemble des parties prenantes (agents, managers, élus, communes, organisations syndicales) et s'appuie sur :

  - les réponses à des enquêtes / questionnaires (par exemple sur les valeurs)
  - les échanges collectifs autour des points forts et faibles de notre fonctionnement
  - la production des cadres, directeurs et membres du Comité de Direction lors de séminaires...

Réunion des Directeurs du 29 juin 2021, M. Patrice GUYOT, DGS, arrivé le 2 novembre 2020

- Phase 2 (juillet à septembre 2021) : Elaboration du macro-organigramme et du projet d'administration

Les priorités et les chantiers d'évolution mis en lumière lors de la concertation ont permis de définir les feuilles de route des DGA et les périmètres des DGA, ainsi que 15 engagements que l'administration souhaite relever durant la mandature en cours.

Ces éléments constituent le Projet d'administration, diffusé en septembre 2021.

- Phase 3 (octobre 2021 à janvier 2022) : Elaboration de l'organigramme et constitution des équipes de direction

Jusqu'en décembre, les préfigurateurs et préfiguratrices de direction ont élaboré les feuilles de route des futures entités de l'organigramme, tandis qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permettait aux cadres de la collectivité de se positionner sur les postes vacants des futures entités. Après

passage en bureaux communautaire et municipal ainsi qu'en comité technique, la nouvelle organisation, les feuilles de route des directions et missions, ainsi que l'organigramme consolidé de la collectivité, sont rentrés en vigueur à partir du 1er février 2022.

- Phase 4 (phase parallèle au 3 précédentes et en cours sur 2022) : Accompagner la mise en œuvre du projet d'administration et de la nouvelle organisation

Pour cette phase d'accompagnement au changement, de multiples dispositifs entrent en œuvre pour permettre aux cadres et aux agents de développer leurs compétences, de professionnaliser leurs techniques d'animation et d'intelligence collective, de promouvoir la participation collective aux projets, de s'approprier de nouveaux outils et méthodes de travail...

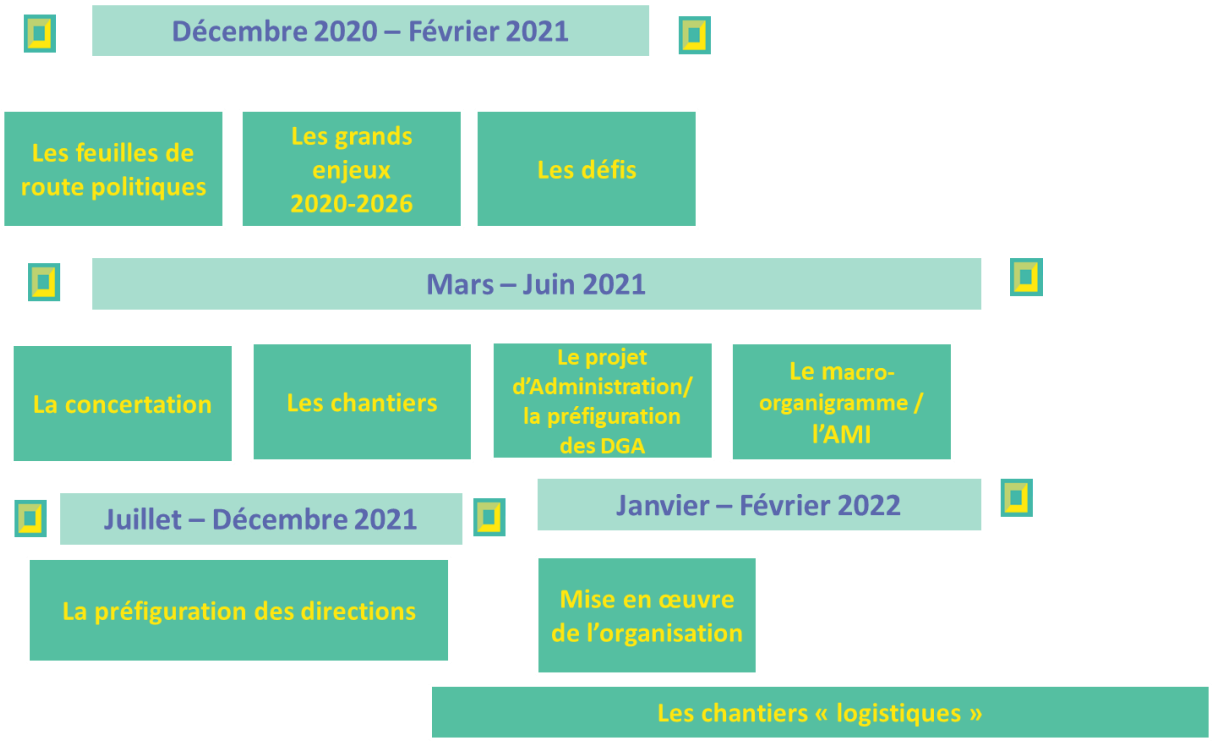

5) Poursuite de la gestion de la crise sanitaire

Les structurations politique et administrative ont été essentielles en 2021 et il a fallu mener de front la gestion de la crise qui s'est poursuivie en 2021.

5.1 Mise en place d'un mégacentre de vaccination Covid 19

Dès la fin mars 2021, la Préfecture et l'Agence régionale de santé (ARS) ont décidé de mettre en place un Centre de vaccination de grande capacité (CVGC) sur le territoire de Grand Poitiers. La Ville

de Poitiers et Grand Poitiers ont proposé leur participation tant sur l'aspect locaux mis à disposition que sur les aspects de coordination et logistiques (ex : une cellule d'information téléphonique, un réseau informatique dédié et des postes informatiques) ainsi que sur la gestion en ressources humaines par le recrutement de contrats temporaires pour assurer la tenue administrative du dispositif coordonné par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
Un premier centre au Parc des expositions a ouvert du 20 avril au 26 septembre avec 185 000 injections. Puis celui-ci a été transféré sur un centre de moindre ampleur salle des Castors à Buxerolles du 27 septembre jusqu'au 9 janvier 2022.

5.2 Le choix de la patinoire comme dépositoire départemental

L'épidémie de covid-19 a nécessité une adaptation de la législation funéraire pour tenir compte d'une part de l'augmentation du nombre de décès, et d'autre part des contraintes de fonctionnement spécifiques qui s'imposent aux entreprises de pompes funèbres et aux communes.

Ainsi, afin d'éviter l'engorgement de la chaîne funéraire, l'article 8 du décret n° 2020-352 du 27 mars 2020, prévoit la possibilité de créer des dépositoires afin d'entreposer les corps après mise en bière dans l'attente de leur inhumation ou crémation, ou encore leur rapatriement vers l'étranger pour certains.

Dans ces conditions, la patinoire communautaire de Poitiers a été retenue comme dépositoire temporaire à l'échelle du département de la Vienne.

Compétence obligatoire : Gestion des services d'intérêt collectif (cimetières, crématoriums, sites cinéraires)

5.3 Capacité d'adaptation de différents services publics aux usagers

Au cours de l'année 2021, GPCU a continué de s'adapter aux contraintes successives imposées par la gestion de la crise sanitaire. Les exemples ci-dessous illustrent l'adaptation de différents services publics.

Le suivi du virus du covid dans les eaux usées en entrée de la station d'épuration de la Folie s'est poursuivi. Ce suivi est organisé par la Ministère de la Recherche en entrée de 150 stations d'épuration sélectionnées, dont la station de la Folie à Poitiers. L'objectif est de détecter les pics épidémiques avec les eaux usées dans lesquelles la présence du virus précède l'augmentation du nombre de malades.
Grand Poitiers a signé la charte avec le Ministère et participe ainsi au réseau Obepine.

Tout au long de l'année, les médiathèques et ludothèques ont ouvert en adaptant l'accueil et le service dans des conditions malaisées : d'abord avec des jauges d'admission du public puis avec le contrôle des passes sanitaires des usagers, toujours avec des horaires restreints et l'application d'un protocole sanitaire strict. En revanche, le service de réservation de documents a fonctionné à plein, compensant la réduction des horaires d'ouverture et les actions culturelles et éducatives ont pu reprendre au cours de l'année.

	2020	2021
Visiteurs dans les médiathèques	258 308	326 549
Lecteurs inscrits	11 175	15 250
Documents prêtés	355 413	456 243
Ressources numériques (connexions)	59 623	45 937
Site web (Kaléidos) (pages vues)	1 650 810	1 851 243

L'augmentation apparemment paradoxale du nombre de lecteurs inscrits pourrait être due à la reprise progressive de l'activité et à la création de l'abonnement gratuit Grand Poitiers numérique.

À distance ou en présentiel en fonction des cas, les enseignants du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et des Beaux-arts, école d'arts plastiques, n'ont pas cessé d'assurer la continuité des cours auprès des élèves.

Des protocoles sanitaires ont été constitués pour pouvoir rouvrir les équipements sportifs aux usagers. Le premier protocole sanitaire et de circulation a été celui des piscines. Ce travail avait permis de rouvrir la piscine de la Ganterie dès le 25 mai 2020 pour les sportifs de haut niveau et des formations.

	2020	2021
Fabrication de protection en plexiglass	52 750 € de fournitures 700 heures de travail	74 000 € de fournitures 568 heures de travail

5.4 Renforcement des aides économiques

Face au contexte sanitaire, le Conseil communautaire du 25 septembre 2020 a adopté un dispositif inédit de soutien financier aux acteurs économiques locaux, avec comme objectif prioritaire, le maintien et le développement de l'activité, et par là-même de l'emploi. Dans le cadre de ce dispositif post covid-19, des aides ont ainsi été mises en place, l'aide TRESO, l'aide REBOND, et une troisième, lors du Conseil communautaire du 25 juin 2021, l'aide à l'HERBERGEMENT.

Dans un but de préservation de l'activité et de l'emploi, l'Aide TRESO est conçue pour financer :

- les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle
- le paiement des charges courantes immédiates pour le maintien de l'activité.

44 bénéficiaires pour un montant attribué de 198 100 € pour l'année 2021.

Pour soutenir le développement économique et l'investissement, l'Aide REBOND est conçue pour faire effet de levier sur :

- le développement économique et commercial
- la diversification de l'activité
- la transformation numérique
- et la transition énergétique.

26 bénéficiaires pour un montant attribué de 110 442 € pour l'année 2021.

Pour soutenir le développement économique et aider les acteurs de l'hébergement touristique à préparer la saison touristique 2022 dans les meilleures conditions possibles, l'Aide HEBERGEMENT est conçue pour permettre de faire face aux dépenses liées à :

- l'entretien et l'amélioration des locaux et des services proposés à la clientèle
- l'adaptation aux évolutions et mutations du marché touristique actuel
- les charges de remise en fonctionnement de l'exploitation.

10 bénéficiaires pour un montant attribué de 29 565 € pour l'année 2021.

2020	2021
751 255 € montant total des aides Tréso et Rebond attribuées aux entreprises et associations de Grand Poitiers dans le cadre de son dispositif post covid-19.	338 107 € montant total des aides Tréso, Rebond et Hébergement

CHAPITRE III : REALISATIONS PAR FEUILLES DE ROUTE

1) Transition énergétique

Délégation : Transition énergétique :

- Aloïs GABORIT, Vice-Président (élu de la Ville de Poitiers)
- Romain MIGNOT, Vice-Président (Maire de Sèvres-Anxaumont)

Le Schéma directeur des énergies (SDE) engagé en 2017 est un document élaboré collectivement visant la réduction des consommations d'énergie et l'accroissement de la production d'énergies renouvelables. Il a défini des objectifs réalistes et ambitieux à l'horizon 2030 :

- réduire de 25 % les consommations d'énergie
- multiplier par 3,6 la production d'énergies renouvelables - soit une part de 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat Air – Energies territorial (PCAET) a été adopté en 2019.

Plusieurs actions se sont poursuivies en 2021 pour rendre effectif le PCAET :

- Des partenariats ont été créés et renforcés :
  - Partenariat avec l'ADEME dans le cadre d'un Contrat unique de transition (CUT)
  - Partenariat avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour l'accompagnement des communes dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA
  - European city facility (EUCF)
  - Entrée au capital de Grand Poitiers Photovoltaïque
- Des chantiers opérationnels ont vu le jour :
  - Inauguration de la chaufferie « paille » du Dolmen à Poitiers
  - Raccordement au réseau de gaz de Lusignan afin de développer la méthanisation.

En outre, une autre réalisation, L'engagement du cycle d'amélioration continue dans le cadre de la démarche « Territoire engagé Transition écologique – Climat-Air-Energie » (ex Cit'ergie), consolide toutes les actions entreprises en 2021.

1.1 Partenariat avec l'ADEME dans le cadre d'un Contrat unique de transition (CUT)

En signant le Contrat unique de transition (CUT) avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Agence de la transition écologique) en décembre 2020, GPCU s'est engagée pour progresser dans les labels Cit'ergie et Economie circulaire (regroupés au sein de l'appellation « Territoire engagé Transition écologique ») et pour atteindre des résultats quantifiés sur 4 axes :

1. mobilisation des acteurs privés au moyen du label local des acteurs engagés pour la transition écologique avec Grand Poitiers
2. développement du stockage de carbone par la promotion des filières biosourcées et notamment du bois
3. coordination du développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation)
4. développement de l'économie circulaire (en particulier éco-conception, économie de la fonctionnalité, politique d'achat).

Compétence obligatoire : Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie)

2021
1 341 tonnes équivalent CO2 de gaz à effet de serre émis sur le territoire
565 514 MWh d'énergie renouvelable produite sur le territoire
4,96 % de l'électricité d'origine renouvelable produite sur le territoire
48 d'électricité renouvelable produite achetée par GPCU

1.2 Partenariat avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) [2] pour l'accompagnement des communes dans le cadre du programme ACTEE[3] SEQUOIA[4]

Deux conseillers en énergie pour la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ont été recrutés en complément du Conseil en énergie partagé pour être à disposition des communes en la matière.

2 La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau

3 Depuis 2018, le programme national ACTEE, porté par la FNCCR(1), soutient financièrement les collectivités pour l'engagement de projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

4 appel à manifestation d'intérêt à destination des bâtiments municipaux – SEQUOIA (soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux)

Compétence obligatoire : Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie)

1.3 European city facility (EUCF)

La Communauté urbaine de Grand Poitiers est lauréate de l'appel à projet du programme européen EUCF, avec son projet de création d'une communauté d'énergie citoyenne en vue de la mise en place de systèmes d'autoconsommation collective à partir de photovoltaïques (ombrières de parking et toitures).
Ce programme permet l'obtention d'une aide forfaitaire et ferme de 60 000 € (70 % à la signature de la convention et 30 % à la validation du concept d'investissement) pour de l'ingénierie de projets, non remboursable et non subordonnée à la réalisation effective de l'investissement étudié.
L'aide permettra pour Grand Poitiers de financer la réalisation d'une étude, appelée « concept d'investissement ». Le programme se déroule sur deux ans.

Compétence obligatoire : Gestion des services d'intérêt collectif (Contribution à la transition énergétique)

1.4 Entrée au capital de Grand Poitiers Photovoltaïque

Le Schéma directeur des énergies a défini des objectifs ambitieux pour 2030, baisse de 25 % de la consommation d'énergie et augmentation de la part des énergies renouvelables à 38 %. Sergies a créé une société de projet qui permet de développer les projets Photovoltaïques sur le territoire de Grand Poitiers et a proposé à Grand Poitiers d'entrer au capital à ses côtés pour participer à la définition des projets (participation citoyenne, étude environnementale, insertion paysagère...). L'ensemble des projets prévus représente 24 % des objectifs pour 2030 du territoire.

Compétence obligatoire : Gestion des services d'intérêt collectif (Contribution à la transition énergétique)

1.5 Inauguration de la chaufferie « paille » du Dolmen à Poitiers

Le 17 novembre, Grand Poitiers a inauguré la chaufferie « paille » du Dolmen à Poitiers et contribue à la transition énergétique.

Ce projet, qui repose sur les principes d'économie circulaire (la paille est issue de producteurs situés dans un rayon de 50 km), a permis la création de 9 emplois non délocalisables pendant l'exploitation du réseau et 20 emplois lors des travaux.

Cette nouvelle chaufferie « paille » complète le réseau de chaleur d'énergie verte de Grand Poitiers. D'une longueur globale atteignant maintenant 32 km, ce réseau s'étend sur trois communes.

Le réseau de chaleur de Grand Poitiers est désormais alimenté à plus de 69 % par des énergies renouvelables et de récupération, ce qui permet aux abonnés de bénéficier d'une TVA réduite et de diminuer ainsi leur facture énergétique.

Compétence obligatoire : Gestion des services d'intérêt collectif (réseaux de chaleur ou de froid urbains)

1.6 Raccordement au réseau de gaz de Lusignan afin de développer la méthanisation

Dans le cadre du SDE, le potentiel de méthanisation a été cartographié et montre que l'essentiel se situe sur les communes situées à l'ouest de Grand Poitiers. En effet, cette zone n'est pas desservie par le gaz naturel et compte plusieurs îlots propanes (gaz fossile).
Grand Poitiers et le syndicat Energies Vienne ont donc choisi de financer une partie de la canalisation permettant de relier Lusignan au gaz naturel. Elle permettra également l'émergence de projets de méthanisation en injection.

A cette fin Grand Poitiers, le syndicat Energies Vienne, Sorégies et Vienne Agri metha ont signé une convention pour faire émerger les projets sur le territoire de Grand Poitiers.

Compétence obligatoire : Gestion des services d'intérêt collectif (Contribution à la transition énergétique)

1.7 Engagement du cycle d'amélioration continue dans le cadre de la démarche Cit'ergie (renommée « Territoire engagé Transition écologique – Climat-Air-Energie »)

GPCU est engagée dans la démarche d'amélioration continue et d'exemplarité du programme « Territoire engagé Transition écologique – Climat-Air-Energie ».

Grâce à un portage politique fort, cette démarche s'est poursuivie en 2021 avec le choix de 3 axes de progrès par le Comité de pilotage, sur la base de l'état des lieux Cit'ergie :

- La coordination du développement des énergies renouvelables
- L'exploitation des données pour économiser l'énergie dans les bâtiments publics
- Le développement d'un tourisme local au moyen de déplacements propres.

Trois groupes de travail, composés d'élus volontaires, se sont réunis lors de 3 réunions pour identifier les actions à mettre en œuvre afin de progresser dans ces 3 axes.

En parallèle, un dispositif de participation citoyenne via la plateforme « je participe ! » a permis aux citoyennes et citoyens de Grand Poitiers de proposer elles et eux aussi des idées d'actions.

Le Comité de pilotage a validé les actions qui se mettront en œuvre en 2022.

Compétence obligatoire : Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie)

1.8 Acquisition de véhicules et matériels électriques

Il s'agit de réduire la pollution atmosphérique et sonore dans l'environnement urbain :

- 8 véhicules à faible émission mis en circulation au cours de l'année 2021 (5 utilitaires électriques, 1 véhicule hybride, 2 PL GNC)
- 109 862 € de petits matériels et engins.

2020	2021
10 véhicules électriques supplémentaires 206 296 € de petits matériels et engin électriques	8 véhicules à faible émission 109 862 € de petits matériels et engins électriques

Par ailleurs, une structure interne (C-PRÊT) de location et de mutualisation des biens a été créée afin d'optimiser leur utilisation et réduire intrinsèquement les coûts de fonctionnement et d'investissement.

2) Déchets et économie circulaire

Délégation : Gestion des déchets - Economie circulaire :

- Gérald BLANCHARD, Vice-Président (Maire de Buxerolles)
- Jean-Charles AUZANNEAU, Vice-Président (Maire de Vouneuil-sous-Biard)

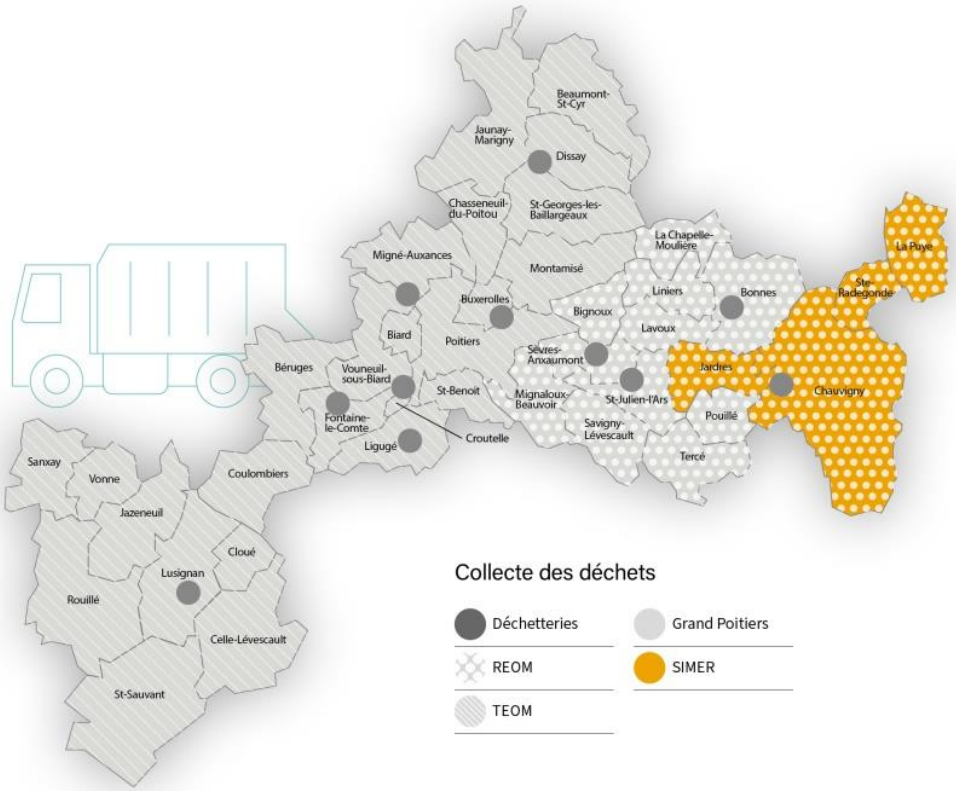

2.1 Dotation en conteneurs du secteur Centre-Est

Afin de poursuivre le déploiement du nouveau schéma de collecte et après avoir conteneurisé les collectes du secteur Sud en 2020, le secteur Centre-Est a été doté en 2021 de conteneurs (afin de respecter les prescriptions R437 de la CNAM et de l'éco-organisme CITEO).

Cette conteneurisation consiste en la dotation par foyer d'un bac gris (ordures ménagères), d'un bac jaune (collecte sélective) et d'un composteur individuel (restes alimentaires).

Les hameaux et les secteurs urbains ne pouvant

y prétendre bénéficient quant à eux de points de regroupement équipés en bacs collectifs et de composteurs individuels ou publics.

Compétence obligatoire : Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés)

2.2 Ouverture de la déchetterie du secteur Sud

Afin de sécuriser, moderniser et harmoniser le service public à l'échelle de la Communauté urbaine à 40 communes, Grand Poitiers a lancé en 2017 un Schéma directeur des déchetteries.
A ce titre, un chantier de reconstruction de la déchetterie du secteur Sud (basée à Lusignan) a été repris-58* pour tenir compte de la nécessité de sécuriser les sites, moderniser leur fonctionnement pour s'adapter aux nouvelles filières et harmoniser le service sur l'ensemble du territoire.

Le chantier a débuté en 2019 et l'ouverture totale de la déchetterie à plat s'est faite en mai 2021, sans arrêt du service à l'usager, avec une inauguration le 18 septembre. A la différence d'un site qui a des quais, un site à plat est plus sécurisant pour les usagers et les gardiens et il est plus facilement évolutif en fonction des flux et de la réglementation.

Compétence obligatoire : Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés)

2.3 Composteurs de proximité sites de l'Hôtel de la Communauté urbaine (HCU) et du Centre technique communautaire (CTC)

Dans le cadre de la démarche d'éco-exemplarité de l'institution, les premiers aménagements et temps de réunion/formation destinés à installer des sites de compostage sur ces deux espaces, disposant notamment d'une restauration collective, sont engagés et permettront de les rendre opérationnels en 2022.

2.4 Finalisation du Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC)

Dans le cadre du label Territoire zéro gaspillage - zéro déchet (TZGZD) et afin de poursuivre la mise en œuvre des orientations de la relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 sur la transition énergétique, GPCU a candidaté à un Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) en février 2018 auprès de l'ADEME, pour 3 ans (2018, 2019 et 2020). L'année 2020 étant considérée comme année blanche par l'ADEME, le contrat d'objectifs a été prolongé d'un an.
Il constitue la feuille de route du label TZGZD : il permet de poursuivre les actions engagées depuis de nombreuses années et d'élargir l'ensemble des actions initiées en faveur de la prévention des déchets, du développement de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets à l'échelle des 40 communes de la Communauté urbaine.

Compétence obligatoire : Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés)

2.5 2ème édition du Défi zéro déchet vert

2ème édition de ce défi visant l'utilisation et la valorisation des déchets verts au jardin, avec 15 foyers participants et 6 professionnels (dont les communes de Chasseneuil, Savigny-Lévescault, Buxerolles, Saint-Georges-lès-Baillargeaux).

473 kg de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) produits par habitant
42% de déchets ménagers et assimilés recyclés

3) Eau et assainissement

Délégation : Eau - Assainissement - Grand cycle de l'eau :

- Laurent LUCAUD, Vice-Président (élu de Poitiers)

Délégation : Continuités - Valorisation urbain/rural - Pluvial - Prévention des inondations - Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Schéma de randonnée

- Isabelle MOPIN, Vice-Présidente (Maire de Coulombiers)

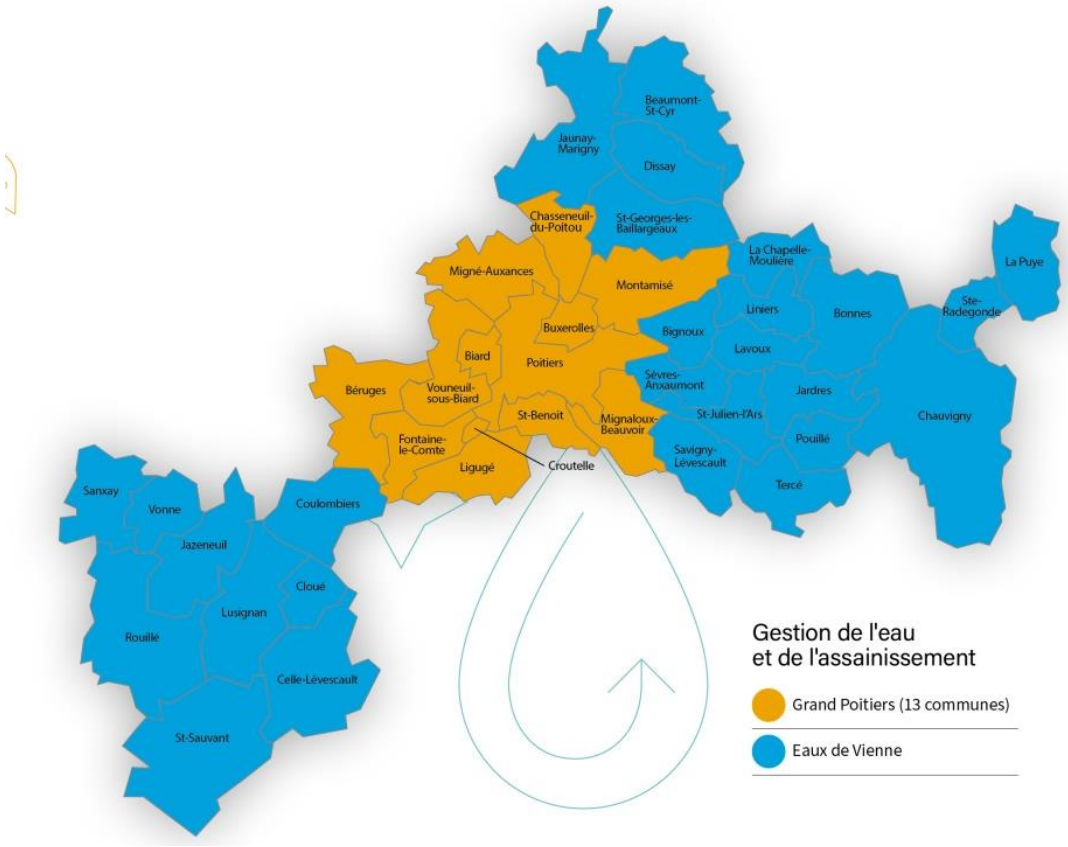

3.1 La poursuite de la protection de la ressource en eau

GPCU a poursuivi ses efforts pour protéger la ressource en eau en amont et, notamment, ses actions sur les captages de Fleury avec la quatrième année du contrat territorial Re-Sources 2018-2022.

La procédure de Zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE) lancée par l'Etat sur l'Aire d'alimentation de captage (AAC) de Fleury s'est poursuivie par la prise de l'arrêté de délimitation de la zone de protection de l'AAC et permettra de renforcer l'action de Grand Poitiers.

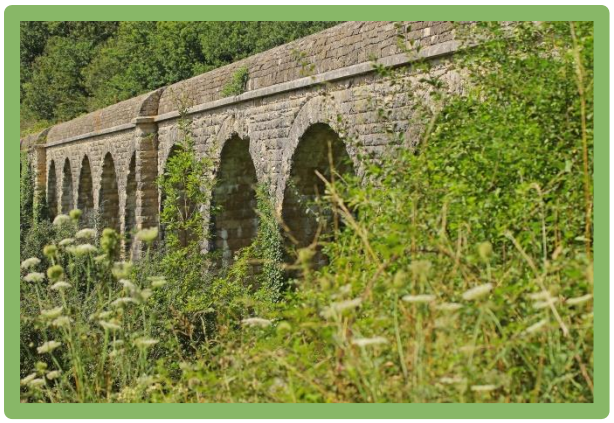
Fleury

La participation active de Grand Poitiers à la concertation et à la rédaction du protocole d'accord visant la construction de réserves de substitution dans le bassin du Clain entend veiller à la protection de la ressource, Grand Poitiers étant vigilant quant à la prise en compte du volet qualité dans ce protocole (dont l'objet principal à l'origine est la quantité).

3.2 Les travaux du Schéma directeur assainissement (SDA)

Des études et des travaux identifiés au Schéma directeur assainissement (SDA) ont été réalisés en 2021, aidés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB). Il s'agit principalement de la réhabilitation de la lagune de Béruges, de la construction de la nouvelle station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou, mais également de la réhabilitation de postes de relèvement et de canalisations, en privilégiant pour ces dernières le recours aux techniques sans tranchée pour limiter les contraintes et les impacts sur l'environnement et de la mise en place de mesures liées à l'autosurveillance.

Station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou

3.3 La gestion intégrée ou alternative de l'eau de pluie

La gestion intégrée ou alternative de l'eau de pluie permet l'adaptation au nouveau contexte climatique. Dans le respect de cette doctrine, GPCU a conduit des travaux d'aménagement, organisé des formations internes et conduit les études, avec un cabinet spécialisé et précurseur, d'aménagement du secteur du Porteau à Migné-Auxances, avec le concours financier de l'Agence de l'eau.

Compétence obligatoire : Gestion des services d'intérêt collectif (Assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et eau)

2020	2021
611 mm de précipitations (station Poitiers Biard) (- 20 % par rapport à 2019) 8 528 705 m^3 d'eau prélevée (-0,9 % par rapport à 2019) 8 432 677 m^3 d'eau traités sur les trois stations d''épuration principales (-1 % par rapport à 2019)	567 mm de précipitations (station Poitiers Biard) (- 7 % par rapport à 2020) 8 694 595 m^3 d'eau prélevée (+1,9 % par rapport à 2020) 8 240 818 m^3 d'eau traités sur les trois stations d''épuration principales (-2,2 % par rapport à 2020)

4) Voirie

Délégation : Voirie dont l'éclairage des voiries - Etablissements recevant du public (ERP) :

- Jean-Louis FOURCAUD, Vice-Président (élu de Poitiers)
- Gilles MORISSEAU, Vice-Président (Maire de Biard)

4.1 Les travaux d'aménagement effectués dans les communes

Chauvigny

- Route de Lussac : aménagement d'une voie mixte, recalibrage de la voie de circulation et sécurisation des traversées piétonnes (coût : 400 000 € TTC)

Route de Lussac

- Rue de la Verrerie : création d'une voie cyclable, recalibrage de la voie de circulation et création d'un cheminement piéton accessible (coût : 100 000 €)

Poitiers

- Rue de la Cueille aiguë

Création d'une « voirie à plat » donnant la priorité aux piétons et vélos avec la création d'une aire piétonne gérée par un système de barrières pivotantes doté de clés spécifiques pour chaque riverain. Les escaliers « pas d'ânes » ont été revus au début avec des marches accessibles en calcaire, avec une rampe pour les vélos et une main courante (coût : 360 000 € TTC)

- Carrefour rue Dieudonné Coste/avenue de Nantes

Création d'un carrefour à feux suite à l'arrivée du SDIS. Création traversée cyclable et aménagement paysager (coût : 110 000 € TTC)

Migné-Auxances : aménagement du parking Jean Ferrat
Création de places de stationnement avec infiltration des eaux pluviales. Aménagement paysager et sécurisation des cheminements piétons (coût : 350 000 € TTC)

Saint-Georges-lès-Baillargeaux : rue du Bocage
Réaménagement de la voie avec création d'un trottoir aux normes accessibilité, création d'espaces paysagers. Cet aménagement accompagne la réalisation d'une résidence seniors dans cette rue (coût : 160 000 € TTC)

Bignoux : rue de la Garenne
Aménagement sécurisé de la traversée du centre bourg. Création de chicanes et plateaux surélevés, aménagement paysager (coût : 80 000 € TTC)

Beaumont - Saint-Cyr : Création d'une voie partagée et sécurisation du cheminement piéton (coût : 350 000 €)

Beaumont – Saint-Cyr

Béruges : réparation du pont de l'abbaye du Pin
Le pont de l'Abbaye du Pin, propriété de la commune de Béruges et géré par GPCU suite au transfert de compétence le 1er janvier 2018. Les travaux consistent principalement à la réparation des maçonneries de l'ouvrage sauf sous les cinq voûtes.
Budget total : 312 000 € TTC (études, travaux et archéologie)

Béruges

Compétence obligatoire : Aménagement de l'espace communautaire (voirie ; signalisation)

4.2 Modernisation du parc d'éclairage public à Poitiers

L'éclairage public constitue un levier important pour la transition énergétique et la transition écologique :

- diminution de la consommation d'électricité
- contribution au développement de la biodiversité par une diminution sensible de la pollution lumineuse
- impact sur la santé liée à la diminution des nuisances pour les riverains et retour de la nuit étoilée dans les communes.

En 2021, la Ville de Poitiers, qui dispose d'un parc de 16 250 points lumineux éclairant 450 km de voie, a mené une expérimentation d'extinction.

Parallèlement, Grand Poitiers a engagé un programme d'installation d'horloges astronomiques et programmables dans les armoires de commande d'éclairage public (allumage et extinction à distance) et 7 261 point lumineux ont été rénovés et équipés de la technologie LED (les LED consomment beaucoup moins d'énergie que les lampes traditionnelles pour offrir un meilleur rendement lumineux.)

De plus, le réseau d'éclairage public a été modifié. La suppression de la moyenne tension et le passage du réseau en basse tension va engendrer la diminution des coûts d'abonnement et de tarification sur le secteur de la République, Voie André Malraux et quartier de Beaulieu.

Compétence facultative : Eclairage public des voiries communautaires

5) Agriculture et alimentation

Délégation : Agriculture - Alimentation - Développement rural - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :

- Fredy POIRIER, Vice-Président (Maire de Cloué)

5.1 Préparation et adoption du programme d'actions du Projet alimentaire territorial (PAT)

La démarche du Projet alimentaire territorial (PAT) de Grand Poitiers vise à co-construire, avec les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs…) un programme d'actions pour une transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire.

À l'issue des deux *« Forums pour notre alimentation »* organisés en 2021, cinq ateliers de co-construction du programme d'actions du PAT ont été organisés, en distanciel en mars.
Par la suite, les 3 et 4 mai, deux forums citoyens ont été organisés en visioconférence afin de recueillir la parole d'une cinquantaine d'habitants du territoire, sur les enjeux liés à l'alimentation et les attentes à l'égard du PAT.

Les propositions du Conseil de développement ont enrichi la production issue des ateliers de mars et des forums citoyens de mai.

De juin à août 2021, le programme d'actions découlant de l'ensemble de ces démarches a été soumis à la consultation citoyenne, via la plateforme www.jeparticipe-grandpoitiers.fr/ . Cette consultation a mobilisé une vingtaine de participants et a donné lieu à 67 contributions et 101 votes qui ont été pris en compte dans le programme d'actions du PAT, adopté par le Conseil communautaire en date du 10 décembre 2021.

Le programme d'actions du PAT, pour la période 2022-2026, est structuré autour de quatre orientations stratégiques composées de douze objectifs prioritaires :

1ère orientation : Instaurer une véritable démocratie alimentaire sur le territoire

2ème orientation : Engager le territoire dans la transition agro-écologique et l'autonomie alimentaire, pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et la santé humaine

3ème orientation : Accompagner et soutenir les agriculteurs locaux

4ème orientation : Relocaliser des filières agro-alimentaires équitables et durables.

5.2 Aménagement agricole d'une zone de la ZAE Aliénor d'Aquitaine

Suite au Comité de pilotage ayant confirmé l'aménagement agricole de la zone B de la Zone d'activités économiques (ZAE) Aliénor d'Aquitaine, plusieurs actions ont été menées :

- un bureau d'étude a été missionné par la SEP (Société d'équipement du Poitou) pour évaluer le potentiel hydrogéologique du site et préparer les documents relatifs à l'autorisation de création de forages et de prélèvement d'eau pour l'irrigation des activités agricoles
- une première installation de maraîchers sur 10 hectares est en cours avec la Ceinture verte (https://www.laceintureverte.fr/) et sera la première ferme de la SCIC Ceinture verte Grand Poitiers ; cette ferme devrait rentrer en production en 2023
- une première plantation de forêt et de haies se précise pour une implantation en hiver 2022-2023
- une programmation agricole d'ensemble est en cours de définition ; cette programmation s'inscrira dans les enjeux du PAT et veillera à s'insérer dans la vie des habitants des communes alentour.

6) Biodiversité

Délégation : Biodiversité - Qualité environnementale - Fourrière animale - Cimetières - Crématorium :

- Dany COINEAU, Vice-Présidente (Maire de Mignaloux-Beauvoir)

6.1 Réalisation d'un Atlas de la biodiversité communautaire (ABC)

Le projet d'Atlas de la biodiversité communautaire (ABC) a été retenu par l'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2021. Dispositifs soutenus par le Ministère en charge de l'environnement, les atlas de biodiversité sont la pierre angulaire de la connaissance et de la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire.

Programmé sur 24 mois et couvrant les 40 communes, l'ABC de Grand Poitiers se terminera en août 2023 et se poursuivra par le programme d'actions du dispositif « Territoire engagé pour la nature » porté par le Ministère de l'Ecologie.

Autres réalisations en matière de biodiversité :

- Intégration de la biodiversité dans le bâti (Vouneuil-sous-Biard, Jazeneuil, Celle-L'Evescault…)
- Travaux de gestion des milieux naturels (Beaumont – Saint-Cyr, Savigny-Lévescault…)

Compétence facultative : Qualité environnementale

6.2 Réduction des fauches

En 2018, la Communauté urbaine a mis en place une méthode de fauche dite « raisonnée » des accotements.
Ce mode de gestion concilie la protection de la biodiversité et la sécurité des usagers.
Afin de préserver la faune et la flore, Grand Poitiers réalise désormais :

- des fauchages à 10 cm de hauteur évitant, ainsi, la destruction de nombreuses plantes et de nombreux insectes
- au printemps, une fauche partielle des bords de route, sur uniquement 1,50 m de large (fauche de sécurité). A cette occasion, les carrefours, les virages et les pieds de panneaux sont dégagés.
- enfin, une fauche tardive, à l'automne des fossés et des talus permettant la mise à graines des plantes et la reproduction de nombreux animaux.

L'ensemble de ces mesures assure ainsi des corridors écologiques.

6.3 Protection et entretien du patrimoine arboré sur le territoire GPCU

Afin de protéger et valoriser les arbres de GPCU, un état des lieux des arbres a été élaboré en 2020 et un premier projet de plantation (35 arbres) a été effectué. En 2021, 175 nouveaux arbres ont été plantés. Un suivi sanitaire des arbres, avec la forte progression de la maladie de la suie, a été réalisé.
Ces actions s'inscrivent dans le Plan Canopée (en 2022) qui a pour objectif de densifier et de protéger la couverture végétale du territoire. Le programme s'articule autour des axes suivants :

- densifier la canopée
- agir en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique
- améliorer le cadre de vie et le paysage
- fédérer les acteurs publics et privés du territoire
- mettre en place une démarche de participation citoyenne
- protéger et pérenniser le patrimoine arboré
- mettre en place de nouvelles pratiques et expérimenter.

Cette contribution à la couverture arborée sera appuyée par la plantation de 40 000 arbres et arbustes à Grand Poitiers dont 10 000 à Poitiers.

6.4 Etude de la biodiversité des bords de route

GPCU souhaite améliorer sa connaissance des enjeux de biodiversité sur les bords de routes de son territoire.

Dans ce cadre, une étude de la biodiversité des bords de route a été réalisée au printemps et à l'été 2021 par des botanistes de l'association Vienne Nature, sur les communes de Beaumont - Saint-Cyr, Béruges, Biard, Bonnes, Coulombiers, Lusignan, Jaunay-Marigny et Saint-Sauvant. 50 tronçons représentatifs des différents types d'accotements ont ainsi été inventoriés.

6.5 Mise en œuvre d'un pollinarium sentinelle à Poitiers

Dans le cadre du volet santé environnementale du Contrat local de santé (CLS) de la Ville de Poitiers, le projet de mise en place d'un pollinarium sentinelle a vu le jour en 2019. L'année 2020 a été consacrée à la réalisation du jardin et la collecte des espèces végétales. L'année 2021 a été l'année test en temps réel afin d'obtenir l'agrément de l'association des pollinariums de France avant de pouvoir être habilité à diffuser les résultats des observations à partir de 2022, aux professionnels de santé et tout usager inscrit sur le site .

Compétence obligatoire : Protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (Lutte contre la pollution de l'air)
Compétence facultative : Qualité environnementale

7) Sports

Délégation : Sports :

- Maxime PÉDEBOSCQ, Vice-Président (élu de Poitiers)
- Corine SAUVAGE, Vice-Présidente (Maire de Montamisé)

Compétence facultative : Au titre du sport

7.1 Poursuite de l'élaboration du Schéma directeur des équipements sportifs

Il s'agit de poursuivre le travail commencé en 2020 sur l'intérêt communautaire en s'appuyant sur le recensement des équipements sportifs du territoire et sur les activités proposées. La mise en adéquation de ces deux bases de données avec les critères retenus par les élus participant aux groupes de travail doit permettre de définir les équipements d'intérêt communautaire dans un premier temps. Dans un deuxième temps, ce travail permettra d'alimenter la construction du Schéma directeur des sports communautaire.

7.2 Travaux réalisés sur différents équipements sportifs

Trois opérations majeures ont été finalisées :

- la mise en accessibilité et changement de sol sportif du complexe Jean-Paul Gomez (Ligugé)
- la réfection des toitures des écuries et des hébergements du centre équestre communautaire pour protéger les bâtiments et les sécuriser (Mignaloux-Beauvoir)
- la réfection des sols en enrobé des plateaux sportifs d'Aliénor d'Aquitaine et de Touffenet (Poitiers) pour sécuriser la pratique sportive des collèges et lycées et des pratiquants libres.

Des travaux sur la programmation 2020 ont été finalisés :

- la réhabilitation du bâtiment du stade de Québec (Poitiers)
- la construction de la halle de tennis (Montamisé)
- la mise en accessibilité du gymnase de Migné-Auxances et de la halle des sports intégrant la mise aux normes des locaux, l'agencement d'un 4ème vestiaire et le changement de sol sportif
- la réhabilitation des vestiaires et mise en accessibilité du gymnase Jean Doucet (Lusignan).

D'autres travaux réalisés en 2021 :

- la démolition et la reconstruction des vestiaires de football du stade de la vallée de la Boivre (Vouneuil-sous-Biard). Cette opération réalisée avec des matériaux biossourcés intègre des nichoirs pour les différentes espèces d'oiseaux présents sur secteur.

- la mise en accessibilité de la halle de tennis du stade Paul Rébeilleau (Poitiers), des sanitaires du gymnase de Tercé et du complexe de gymnastique/dojo (Saint-Julien-l'Ars).
- la réfection totale de la salle d'armes intégrant le sol sportif spécifique avec équipements handisport du complexe Michel Amand (Buxerolles)
- la mise aux normes de la légionnelle sur l'eau chaude sanitaire (ECS) pour les vestiaires des stades Jean-Luc Gaboreau et Rébeilleau (Poitiers), le stade de la Varenne (Saint-Benoît), le gymnase du Dolmen (Poitiers) et le gymnase de Fontaine-le-Comte.
- le changement des éclairages par des projecteurs LED des salles de gymnastique et du dojo du complexe Michel Amand (Buxerolles), du gymnase Jean Doucet (Lusignan). L'objectif visé est d'optimiser les conditions de pratique et de maintenance et de baisser les consommations énergétiques.

Les autres opérations ont concerné la maintenance règlementaire de chauffage, d'électricité et de plomberie sur l'ensemble des communes. A noter deux nouvelles chaudières recyclées équipant la piscine de Bellejouanne et le gymnase de Montmidi (Poitiers).

Les sommes engagées en 2021 correspondent :

- aux études en vue du changement de la verrière du centre aquatique de la Pépinière en 2022 (Poitiers) ainsi que de l'étanchéité du hall bassins (Buxerolles)
- à la réparation de la terrasse des plages de la piscine de Chauvigny fermée depuis 2 ans au public.

7.3 Projet de couverture de plateaux sportifs en panneaux photovoltaïques

Ce projet vise à couvrir, par des ombrières, trois plateaux sportifs localisés à proximité des gymnases de Touffenet, d'Aliénor d'Aquitaine et du Bois d'Amour (à Poitiers), un espace pour le stockage fourrage du centre équestre et le practice du golf des Châlons.
Plusieurs objectifs sont ciblés :

- Permettre une pratique à l'abri mais en extérieur, afin de désengorger les gymnases
- Protéger le matériel et les aliments des chevaux tout en sécurisant l'action des agents
- Minimiser l'impact budgétaire de ce type d'aménagement
- Développer la revente d'énergie propre.

Les travaux seront réalisés fin 2022.

Panneaux photovoltaïques au gymnase de Touffenet

7.4 Travaux de maintenance du patrimoine sportif

En 2021, 109 interventions (plots et dalles bétons pour abris de touche, montage de cloisons de boxes, pose de grillage, réfection de filet pare-ballons, relamping, démoussage de terrains de tennis, pose et réparation de clôtures…) ont été réalisées ce qui représente 1 024,83 heures passées sur site en dehors des heures de préparation en atelier et des temps de trajet, soit un montant valorisé de 27 713,36 € de main d'œuvre.
Ces interventions permettent de sécuriser tant la pratique sportive que les équipements et d'assurer une réelle réactivité.

7.5 Manifestations sportives en 2021

Au-delà des compétitions traditionnelles de tous âges qui se déroulent chaque week-end sur les équipements communautaires, plus de 100 manifestations sportives ont été organisées sur le territoire en 2021 représentant 141 300 € de subventions affectées.

L'année 2021, bien qu'impactée par le contexte de la crise sanitaire, a vu la réalisation d'événements nationaux et internationaux comme les tournois de tennis masculin et féminin, l'Open masculin 86 et les Internationaux féminins de la Vienne ou le Meeting national d'athlétisme de Poitiers.
Grand Poitiers a également accueilli la 5ème édition de la Picto-Charentaise, course cycliste féminine inscrite au calendrier mondial de l'Union cycliste internationale (UCI), la 35ème édition du Tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine ainsi que le 33ème Championnat de monde de cyclisme militaire.

Grand Poitiers a réuni l'élite mondiale, masculine et féminine, du basket 3x3 à l'occasion de la Fédération internationale de basketball (FIBA) 3x3 Poitiers Challenger et de la FIBA 3x3 Poitiers Women'Series, avec la présence de nombreux joueurs et joueuses ayant participé aux Jeux olympiques de Tokyo. Pour renforcer l'ancrage événementiel du basket 3x3 sur le territoire, Grand Poitiers a accueilli l'Open de France de la Juniorleague réunissant les 12 meilleures équipes françaises féminines et masculines U18, une première en France.

2021
Fréquentation des piscines de Grand Poitiers (Centre aquatique, Ganterie, Bellejouanne, Blaiserie, Bois de Saint-Pierre, Pôle sportif Mélusin, Saint-Sauvant, Sanxay, Chauvigny, Bonnes) :
49 935 entrées soit – 13% par rapport à 2020

Pass'Sport : 1 618 entrées soit + 11,51 % par rapport à 2020.

8) Culture et patrimoine

Délégation : Culture - Patrimoine – Tourisme :

- Charles REVERCHON-BILLOT, Vice-Président (élu de Poitiers)
- Béatrice VANNESTE, Vice-Présidente (Maire de Saint-Julien-l'Ars)

Compétence facultative : Au titre de la culture et du patrimoine (Lecture publique - Animation et valorisation du patrimoine - Enseignement musical - Evénements culturels communautaires)

8.1 Renouvellement de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH)

En 2004, le label a été transféré à la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, celle-ci devenant ainsi « Ville et Pays d'art et d'histoire » (VPAH). La convention VPAH étant arrivée à terme, Grand Poitiers a décidé le renouvellement avec l'Etat de la convention relative à ce label, ainsi que son extension au nouveau territoire passé de 13 à 40 communes au 1er janvier 2017.

Dans ce contexte, Grand Poitiers a travaillé à l'élaboration d'un nouveau projet. Des groupes de travail (élus, directions de la Ville de Poitiers/Grand Poitiers, partenaires…) ont eu lieu afin de définir les nouvelles perspectives d'actions et les nouveaux projets à mettre en œuvre.
Une commission de coordination du label constituée des membres élus des 40 communes de Grand Poitiers aura pour mission première de définir les actions à mener sur les 10 ans, à partir des axes :

- Axe 1 : Faire du patrimoine un vecteur de cohésion et d'attractivité territoriales
- Axe 2 : Renouveler et approfondir la connaissance du patrimoine
- Axe 3 : Promouvoir et sensibiliser le public à la qualité architecturale
- Axe 4 : Consolider la dimension éducative
- Axe 5 : Favoriser les liens entre le patrimoine et la création contemporaine
- Axe 6 : Rendre le patrimoine accessible à tous
- Axe 7 : Poursuivre la mise en réseau des acteurs
- Axe 8 : Renforcer la communication.

Le 7 décembre 2021, le dossier de candidature a été présenté devant les membres de la Commission régionale de patrimoine et de l'architecture (CRPA).

Chauvigny

8.2 Extension de l'inventaire du patrimoine au sein de GPCU

L'étude d'inventaire du patrimoine de la Communauté d'agglomération de Poitiers (hors ville-centre) a été réalisée en deux phases, entre 2004-2008 puis en 2017. Pour faire suite au passage en Communauté urbaine et à l'élargissement à 40 communes, un partenariat a été lancé avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin de réaliser une opération d'inventaire sur ces nouveaux territoires. Celui-ci a donné lieu en décembre 2018 à une convention de 3 ans, dont le renouvellement est prévu le 1er janvier 2022, afin de mener l'étude à Chauvigny, La Puye, Sainte-Radegonde, Jardres, et Lusignan. La phase d'enquête sur le territoire de Chauvigny, hors centre-ville, et la rédaction des 248 dossiers correspondants se sont achevées en décembre 2021.

Lusignan

8.3 Une programmation de manifestations culturelles riche et adaptée à la crise sanitaire

La programmation a dû intégrer les protocoles sanitaires lourds et différents pour maintenir les différents événements culturels. Notamment, à partir du 25 juillet, le passe sanitaire a été mis en place (ajustement des jauges public, port du masque, déclarations en Préfecture, affichage des consignes sanitaires, distribution de gel hydroalcoolique, présence de médiateurs Covid, contrôle du passe sanitaire).

- Journées mondiales de l'eau (22-23-24-25-26 mars)

Un programme d'interventions à destination du jeune public en temps scolaire a été proposé entre le 22 et le 26 mars pour faire découvrir le patrimoine lié à la rivière Clain.

- Découverte du patrimoine et de l'architecture pour public scolaire

Visites-ateliers proposées à tous les établissements scolaires présents sur le territoire de Grand Poitiers

- Itinérance : 12ème édition (juillet – août)

Présentée pour la douzième année consécutive, la programmation Itinérance s'est déroulée du samedi 3 juillet au samedi 28 août 2021 dans 9 communes de Grand Poitiers, dont 7 nouvelles. Pour cette édition, les spectacles ont eu lieu surtout en après-midi et début de soirée, privilégiant l'extérieur.

18 compagnies ont été programmées (50 % locales et 50 % nationales) et les spectacles ont réuni environ 2 500 spectateurs. Les choix de programmation tendent à se partager entre compagnies artistiques locales, afin d'apporter un soutien à la création artistique du territoire et compagnies nationales afin de faire découvrir de nouveaux artistes au public de Grand Poitiers.

La « nouvelle formule » d'Itinérance renforce la concertation avec les communes pour sa programmation.

- La programmation estivale des visites et découvertes du patrimoine de GPCU

Une programmation de visites et découvertes du patrimoine de 12 communes (Chasseneuil-du-Poitou, La Puye, Jazeneuil, Lusignan, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Saint-Sauvant, Sanxay, Sèvres-Anxaumont, Vouneuil-sous-Biard) a été proposée du 12 juillet au 29 août. Ces visites et découvertes ont été accompagnées par des guides-conférenciers, des médiateurs du Palais et avec la participation d'associations, d'animateurs indépendants, de clubs sportifs… avec pour point de départ un lieu unique d'accueil, de renseignements et de réservation : le Palais, place Alphonse-Lepetit à Poitiers.

La Puye

- la 38e édition des Journées européennes du patrimoine (18 et 19 septembre)

Pour la 38e édition des Journées européennes du patrimoine (JEP), une nouvelle programmation de découverte du patrimoine de Grand Poitiers a été proposée en lien avec la thématique nationale : visites-découvertes, intervention artistique dans l'espace public, démonstrations de savoir-faire… Un programme a été édité afin de présenter et coordonner toutes les initiatives proposées sur les 40 communes de Grand Poitiers.

Journées mondiales de l'eau	**Découverte du patrimoine et de l'architecture pour public scolaire**		**Itinérance**	**Visites et découvertes du patrimoine de GPCU**
	Activité « Autour de mon école »	Activité « L'église dans toutes ses formes »		
13 visites-découvertes	29 visites-ateliers	10 visites-ateliers		160 interventions 29 thèmes et parcours
315 élèves	710 élèves	230 élèves	2 432 spectateurs	1 042 visiteurs
10 écoles élémentaires	15 écoles élémentaires	10 écoles élémentaires		

- Les principaux événements organisés par la Médiathèque sont l'exposition *Odile Caradec, correspondances poétiques* (23 mars-17 juillet), la soirée d'hommage à Odile Caradec (12 juin), l'exposition *Edward Curtis* (27 juillet-30 octobre) la Nuit de la lecture (25 septembre), l'exposition *Michel Foucault, dit et écrit* (9 novembre 2021-22 janvier 2022), accompagnée de plusieurs rencontres et tables-rondes, ainsi que le cycle des rendez-vous du Moyen Age (septembre-décembre 2021).

8.4 Actions de partenariat du musée du Vitrail

- Partenariat sur l'exposition « Le vitrail, l'art de la couleur organisé par le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) Parthenay-Gâtine
- Partenariat avec Vinci Autoroutes sur le projet de restauration d'un vitrail sur l'Aire-jardin de Lozay.

8.5 Coopération intercommunale en matière de lecture publique pour les bibliothèques du territoire Nord et tout le territoire

Depuis le 1er janvier 2018, GPCU coordonne le réseau de lecture publique réunissant les bibliothèques municipales de l'ancienne communauté de communes du Val Vert du Clain (Beaumont - Saint-Cyr, Dissay, Jaunay-Marigny et Saint-Georges-lès-Baillargeaux) qui forment le territoire Nord de Grand Poitiers.
Conformément à l'un des axes du Contrat Territoire Lecture (CTL) signé avec l'Etat et le Département de la Vienne en 2019, la Médiathèque François-Mitterrand et son réseau a expérimenté l'extension des ressources numériques de Grand Poitiers auprès des usagers des bibliothèques municipales du territoire Nord participant à un modèle de mutualisation de la lecture publique sur le territoire de GPCU.

Grand Poitiers a adhéré en juillet 2021 à une offre de ressources numériques à destination des usagers des bibliothèques municipales et communautaires du territoire départemental. Dans ce cadre et celui du CTL[5], Grand Poitiers a créé un abonnement annuel gratuit permettant aux habitants de Grand Poitiers d'accéder à cet ensemble de ressources numériques à partir du portail *Kaleidos* des Médiathèques de Grand Poitiers. La mise en œuvre de ce projet est effectuée depuis le 1er novembre 2021. Ainsi, au-delà de l'expérimentation menée avec les 4 communes de Grand Poitiers Nord, c'est désormais tout le territoire de Grand Poitiers qui peut accéder à ces ressources numériques.

Le réseau des bibliothèques de Grand Poitiers Nord en quelques chiffres
45 000 documents (+ 6 500 du fonds Bibliothèque départementale)
1 534 lecteurs inscrits
36 749 en 2020
1 navette

[5] NB : il a été décidé de prolonger le CTL d'un an, en 2022.

8.6 Projet « Construction voûtée », à l'école des Beaux-Arts de Béruges

Le projet « Construction voûtée », à l'école des Beaux-Arts de Béruges, sur la totalité d'une année, à raison d'une journée par semaine dans l'école, soit près de 20 séances, a abouti à une réalisation artistique pérenne et à une importante production de la part des enfants qui ont tous pu exercer leurs droits culturels.

8.7 Appui aux équipements touristiques du château des évêques à Chauvigny

Initiée en 2020 par l'élaboration du pré-programme, une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée en février 2021. L'objectif de cette opération de travaux est de démolir et reconstruire l'actuelle scène exploitée dans le cadre du spectacle « les Géants du Ciel ».

Compétence obligatoire : Gestion des services d'intérêt collectif (Assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et eau)
Compétence facultative : Gestion, entretien et fonctionnement d'équipements de développement du tourisme

9) Tourisme

Délégation : Culture - Patrimoine – Tourisme :

- Charles REVERCHON-BILLOT, Vice-Président (élu de Poitiers)
- Béatrice VANNESTE, Vice-Présidente (Maire de Saint-Julien-l'Ars)

Compétence obligatoire : Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (Promotion du tourisme)
Compétence facultative : Gestion, entretien et fonctionnement d'équipements de développement du tourisme

9.1 Le tourisme de loisirs impacté par la crise sanitaire

Grand Poitiers collecte la taxe de séjour qui est intégralement reversée à l'Office de tourisme communautaire (OTC) pour accomplir ses missions d'accueil et de promotion du territoire. Les recettes provenant de la taxe de séjour (arrêtées au 1er janvier 2022), 1,040 M€ sont en progression de 24 % par rapport à 2020, mais en recul de 35 % par rapport 2019 (1,6 M€) en raison de la crise sanitaire.
Le nombre de nuitées déclarées en 2021 sur le territoire est de 1,088 M nuitées, ce qui correspond à une progression de 16 % par rapport à 2020, mais une diminution de 44 % par rapport à 2019 (1,935 M nuitées).

	2019	2020	2021
Camping de Saint-Benoît	3 552 nuitées	1 806 nuitées	1 920 nuitées
Circuit du Vélo rail	15 655 visiteurs	14 410 visiteurs	14 939 visiteurs
Spectacle les Géants du ciel	25 921 visiteurs	19 800 visiteurs	19 000 visiteurs
Grottes de la Norée	4 112 visiteurs	0	1 769 visiteurs

9.2 Développement du tourisme durable

GPCU a lancé une démarche de progrès en multipliant les actions et réflexions sur cette thématique :

- initiation d'un schéma de randonnée équestre
- mise en route d'actions de compostage dans les campings du territoire
- promotion du fonds chaleur (partenariat avec l'ADEME) auprès des hôteliers
- incitation à une mobilité touristique plus vertueuse, sur le territoire.

9.3 Le tourisme d'affaires impacté par la crise sanitaire

L'activité Tourisme d'affaires a été très impactée par la crise sanitaire durant l'année 2021 (59 annulations pour le Centre de conférences, 35 annulations pour le Parc des expositions). En effet, le Parc des expositions a accueilli le grand centre de vaccination du 20 avril au 26 septembre 2021. Toutefois, 13 manifestions et deux salons ont pu se dérouler :

- le Salon Maison Déco : 12 000 visiteurs – 108 exposants
- le Salon de la Gastronomie : 7 782 visiteurs – 92 exposants.

Le Centre de conférences a accueilli 3 759 personnes au total, réparties sur 69 manifestations (33 séminaires, 23 assemblées générales/congrès, 13 formations).

Parc des expositions	Centre de conférences
13 manifestations et 2 salons	69 manifestations
35 manifestations annulées	59 anifestations annulées

10) Urbanisme et foncier

<u>Délégation</u> : Urbanisme - Habitat - Foncier (acquisitions et cessions) - Gestion des risques - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - Développement du numérique (fibre et réseau) :

- Lisa BELLUCO, Vice-Présidente (élue Ville de Poitiers) Urbanisme - Habitat - Foncier (acquisitions et cessions) - Gestion des risques - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Bernard PETERLONGO, Vice-Président (Maire de Saint-Benoît) Urbanisme - Habitat - Foncier (acquisitions et cessions) - Développement du numérique (fibre et réseau)

10.1 Mise en œuvre de l'AMI expérimental Territoires pilotes de sobriété foncière

Le 17 décembre 2020, GPCU a été retenue dans le cadre de l'AMI expérimental Territoires pilotes de sobriété foncière dans sa stratégie de « zéro artificialisation nette ».
Cette démarche vise à inscrire les projets du territoire dans un processus d'aménagement durable, résilient et inclusif. Il s'agit de faire la démonstration que la lutte résolue contre l'étalement urbain peut conduire à proposer des solutions innovantes de construction et d'urbanisme pour répondre aux aspirations des habitants et des acteurs économiques locaux, à la valorisation du patrimoine et à la qualité d'usage.

Compétence obligatoire : Aménagement de l'espace communautaire (plan local d'urbanisme…)

10.2 Engagement de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant les 40 communes de GPCU

Le PLUi est une procédure de planification urbaine indispensable pour appréhender et territorialiser la majorité des politiques thématiques ayant une incidence en matière de transition écologique, d'aménagement vertueux et sobre de l'espace communautaire.
L'engagement a été acté au Conseil communautaire de juin.

Un marché de prestation intellectuelle comprenant 6 lots pour les études externalisées liées à la réalisation du PLUi a été créé.
L'approbation du PLUi est envisagée pour 2025.

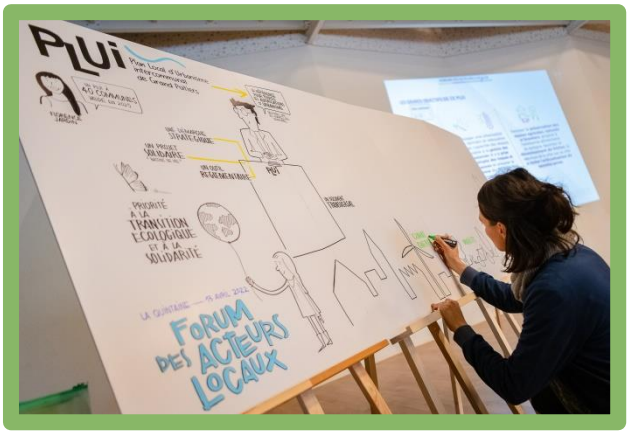

A noter qu'une communication spécifique a été engagée sur ce projet :

- Lancement de la communication autour du PLUI et des objectifs fixés pour informer les habitants de la démarche, recueillir leur avis, inciter à participer à l'enquête
- Création et lancement d'un espace numérique dédié (espace dédié sur le site grandpoitiers.fr) pour rendre les informations, facilement accessibles, avec les délibérations, les éléments de restitution, les avancées du projet

- Lancement d'une ligne graphique propre au projet et relai sur les supports d'informations de la collectivité (magazines, sites internet, réseaux sociaux, nouveaux formats vidéos (Motion design…).

10.3 Réalisation des procédures liées aux documents d'urbanisme

Outre la poursuite de l'élaboration du projet de révision du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur 13 communes, à compter du 1er janvier 2017, GPCU a pris en charge le suivi et l'approbation des procédures initiées antérieurement par les communes et nouvellement décidées par un comité d'élus en charge d'établir les priorités. L'année 2021 a permis :

- l'approbation d'une révision allégée sur le PLU de la commune de Pouillé
- l'approbation de la révision des PLU des communes de Coulombiers et de Jardres et des 2 PLU de la commune de Beaumont - Saint-Cyr
- l'arrêt du Projet d'élaboration d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) couvrant les 40 communes de GPCU
- l'engagement de 2 procédures de révision allégée pour le PLU de la commune de Jaunay-Marigny
- l'engagement d'une procédure de modification et d'une procédure de révision allégée du PLUi de Grand Poitiers centrées sur le quartier des Couronneries à Poitiers
- la publication sur le géoportail de l'urbanisme de l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire.

Compétence obligatoire : Aménagement de l'espace communautaire (plan local d'urbanisme…)

10.4 Augmentation du nombre d'instructions des autorisations en matière d'urbanisme

La construction sur Grand Poitiers, comme pour les années 2020 et 2021, n'a pas connu de fléchissement malgré le contexte sanitaire. Et même, l'activité de l'année 2021 a été atypique en comparaison avec les années précédentes. La quantité de dossier déposée durant les deux premiers trimestres a augmenté d'environ 30 % par rapport à l'année 2019 (année de référence utile) avec pour le 3ème trimestre 2021, des situations plus contrastées induisant une charge équivalente par rapport à l'année 2019 puis une forte croissance à nouveau en fin d'année en anticipation à la place de la RE 2020 à compter du 1er janvier 2022.

Service commun : instruction des Autorisations du droit des sols (ADS)

	2020	2021
Nombre de dossiers instruits dans le cadre des autorisations en matière d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager)	9 510	11 153
Nombre de dossiers instruits dans le cadre des autorisations en matière d'urbanisme par GPCU	8 495	9 940
Nombre de dossiers instruits dans le cadre des autorisations en matière d'urbanisme par les communes	1 015	1 213

10.5 Déploiement de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme

GPCU poursuit la mise en place de la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des dossiers d'urbanisme sur l'ensemble des communes.
L'année 2021 a permis la mise en œuvre de plusieurs modules du logiciel Droit de cités permettant de faciliter l'intégration et l'instruction des dossiers d'urbanisme dans les communes de Grand Poitiers (avis de services, interface Platau, accès aux professionnels du métier, mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme...)

L'interface de numérisation des pièces sera accélérée afin de finaliser le projet.

10.6 Projet de renouvellement du quartier Gare à Poitiers

Au mois de juin 2021, Grand Poitiers a présenté une délibération stratégique sur le projet de renouvellement du quartier de la gare. La première séquence de travail a permis de poser les éléments fondateurs du projet à différentes échelles et de faire émerger les axes stratégiques prioritaires à développer. Il s'agit de faire du secteur de la gare un quartier à vivre comprenant toutes les composantes urbaines (mobilités, habitat et activités, aménités, environnement, nature…), pleinement intégré au cœur d'agglomération et contribuant à l'identité et au rayonnement du territoire. Un premier récit du projet a été écrit portant les intentions et ambitions et sera enrichi tout au long de l'avancement de la conception du projet et de sa mise en œuvre.

Sur la base de ce récit, une consultation a été lancée au mois de juillet 2021 en vue de retenir une équipe pluridisciplinaire pour avancer dans la définition du projet et pour entrer dans une phase pré-opérationnelle. L'étude a été confiée, le 15 décembre 2021, à l'équipe pilotée par OBRAS. Elle se poursuivra en 2022. Elle permet, dans un cadre collaboratif et participatif, de définir le projet urbain

et son contenu programmatique, les faisabilités techniques, programmatiques, fonctionnelles, spatiales, économiques et financières et les stratégies foncières et opérationnelles.

D'autres délibérations stratégiques et opérationnelles ont été prises à ce Conseil communautaire de juin 2021. Elles affichent la volonté de Grand Poitiers d'inscrire ce projet de renouvellement dans le temps long, séquencé et partagé d'une opération urbaine. Elles permettent également, le temps des études, de garantir l'évolution du quartier en cohérence avec le projet en cours d'écriture. Ces délibérations portent sur :

- La démarche de participation citoyenne, qui sera étroitement liée à la production des études et sera envisagée à plusieurs échelles : celle du grand territoire (mobilités notamment), celle de la Ville de Poitiers et celle des projets.
- La mise en place d'outils de veille et d'intervention foncières et urbaines permettant à la fois de :
  - surveiller les mutations foncières et d'intervenir si nécessaire. Une convention opérationnelle a été conclue entre GP, la Ville et l'Etablissement public foncier Nouvelle Aquitaine.
  - contrôler des initiatives qui pourraient se développer sans tenir compte de l'avancement des études de définition du projet. Un périmètre de prise en considération a été instauré sur l'ensemble du périmètre de projet pour décider si nécessaire, un sursis à statuer sur les autorisations d'urbanisme.

10.7 Poursuite du développement de la fibre optique

Grand Poitiers assure le suivi du déploiement de la fibre optique à destination des particuliers sur le territoire. En 2020, l'ensemble des communes du territoire de Grand Poitiers est intégré dans un programme de déploiement de fibre optique. Il y a 4 programmes différents pour 4 échéances différentes dont la dernière est 2025.

Egalement, en interne, Grand Poitiers poursuit la réalisation d'un réseau de fibres optiques à la collectivité. Ce réseau permet de réduire considérablement les frais de fonctionnement liés aux télécom et augmenter substantiellement le niveau de service internet dans les bâtiments de la Collectivité en terme de qualité et sécurité. Le Centre technique communautaire ainsi que le secteur

des Trois-Cités e Poitiers (gymnase, médiathèque) ont été raccordés au réseau de fibres optiques de la collectivité.

Compétence facultative : Développement numérique du territoire et infrastructures de télécommunication

11) Mobilités

<u>Délégation :</u> Mobilités :

- Frankie ANGEBAULT, Vice-Président (élu de Poitiers)
- Sylvie AUBERT, Vice-Présidente (Maire de Fontaine-le-Comte)

11.1 Adoption d'une Nouvelle politique de mobilités et de son financement par l'évolution du taux de versement mobilités (VM)

A partir d'un travail de concertation avec les élus, les acteurs économiques et les grands établissements publics (CHU, Université) ainsi qu'avec le monde associatif (mobilité inclusive et solidaire, cyclistes etc.), le programme pluriannuel d'actions d'une Nouvelle politique de mobilités (NPM) a été défini selon trois axes majeurs :

- le transport public
- le vélo
- l'accompagnement des acteurs à la mobilité.

Afin d'assurer le financement de ce programme pluriannuel d'actions et doter le Budget annexe Mobilités des ressources nécessaires, le Conseil communautaire du 24 septembre 2021 a délibéré pour porter le taux du versement mobilité (VM) à 1,8 % à compter du 1er janvier 2022 et à 2 % à compter du 1er janvier 2023.

11.2 Définition et mise en œuvre d'une nouvelle tarification sur le réseau de transport public

Depuis le transfert définitif de l'organisation du transport non-urbain et scolaire sur les 27 communes des ex-Communautés de communes, intervenue le 1er août 2020, la tarification des abonnements était restée hétérogène sur le territoire de Grand Poitiers créant d'importantes distorsions territoriales notamment pour les scolaires.
Le 12 mars, le Conseil communautaire a adopté une nouvelle tarification dont les points marquants sont les suivants :

- Homogénéisation des tarifs sur l'ensemble du territoire communautaire et abandon de la notion de zone
- Création d'une catégorie d'âge complémentaire « 3-10 ans » à tarif unique à 29 € par an et suppression de la catégorie d'âge « 65 ans et plus »
- Création d'une quatrième tranche de revenus (quotient familial entre 751 et 1 000 €) pour accéder à la tarification solidaire
- Création d'un surcoût pour l'achat des titres à l'unité afin d'inciter l'achat en nombre et surtout le rechargement des billets (évitant ainsi leur gaspillage).

En complément de l'accueil physique aux guichets, il a été créé, une procédure dématérialisée via le site internet de GPCU (formulaire S@lut) liée au système billettique de Vitalis.

11.3 Actions en faveur de l'usage du vélo

Les actions en faveur de l'usage du vélo se déclinent sur plusieurs axes :

- Faciliter l'accès au vélo ou au vélo à assistance électrique (VAE)
  - Le parc de VAE du service de Cap sur le vélo a été renforcé avec l'acquisition de 100 VAE supplémentaires (portant ainsi le parc à 1 107 VAE) et surtout de 13 vélos cargos triporteurs

2020	2021
204 VAE supplémentaires 1 010 VAE en location au service Cap sur le vélo	100 VAE supplémentaires 1 110 VAE en location au service Cap sur le vélo + 13 vélos cargos triporteurs

  - L'aide à l'achat de VAE a été reconduite et portée à 1 000 chèques VAE soit une subvention globale de 250 000 € ; la demande dématérialisée pour retirer le « chèque VAE » et pour simplifier la demande de remboursement est prévue via la plateforme S@lut.

- Inciter à la pratique du vélo
  GPCU s'est associée à la nouvelle opération nationale « Mai à vélo » en :

- Menant une campagne de communication grand public sur les bienfaits de l'usage du vélo
- Soutenant la réalisation d'animations autour du vélo portée par de nombreux acteurs du territoire (malgré les contraintes liées à la crise sanitaire)
- Incitant les habitants à participer au challenge kilométrique organisé au niveau national en partenariat avec l'application Géovélo. Grand Poitiers, a eu la première place dans la catégorie des collectivités de 150 000 à 300 000 habitants et la Ville de Poitiers dans la catégorie des collectivités de 70 000 à 150 000 habitants

- Aménager les itinéraires pour sécuriser la circulation des cyclistes
  Trois opérations majeures ont été réalisées en 2021 :

  - L'aménagement de 2,7 km de voies centrales banalisées sur Buxerolles et le quartier des Couronneries de Poitiers
  - L'aménagement d'une piste cyclable de 400 ml sur le site de la Vallée Mouton permettant de raccourcir et sécuriser l'itinéraire Saint-Benoît – CHU
  - La réalisation d'un test grandeur nature pour la mise en place d'une voie douce par la mise en sens unique de la rue du Faubourg du Pont-Neuf (Poitiers). Deux scénarios de sens unique ont été testés sur une période de 3 semaines chacun.

Compétence obligatoire : Aménagement de l'espace communautaire (Organisation de la mobilité)

12) Développement économique

<u>Délégation</u> : Développement économique - Enseignement supérieur - Recherche - Vie étudiante - Emploi - Economie sociale et solidaire - Insertion :

- Bastien BERNELA, Vice-Président (élu de Poitiers)
- Michel FRANÇOIS, Vice-Président (Maire de Dissay)

12.1 Commercialisation des terrains des zones d'activité économique (ZAE)

En 2021, les terrains des ZAE commercialisés sont :

- Parc Aliénor d'Aquitaine (Poitiers et Migné-Auxances) : 22,7 Ha commercialisés dont 16 Ha pour le logisticien Barjane et 3 Ha pour la formation en maintenance, ferroviaire (Systra Académie).

- ZAE Chaumont (Poitiers) : 1,4 Ha commercialisé pour des activités de services et d'artisanat.

Compétence obligatoire : Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (zones d'activité industrielle, commerciale…)

12.2 La démarche d'Écologie industrielle et territoriale (EIT) sur le Pôle République

L'Écologie industrielle et territoriale (EIT) est un outil au service des acteurs économiques du territoire qui permet de concilier des intérêts privés et publics : le développement des entreprises et une gestion sobre des ressources (matières et déchets, énergie, eau, matériel et logistique, services et RH).

Après avoir répondu en 2020 à l'appel à projets (AAP) « Ecologie industrielle et territoriale en Nouvelle-Aquitaine » (AAP EIT NA) organisé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, GPCU a été lauréate en 2021 du niveau 1 de l'AAP et a pu ainsi bénéficier d'un accompagnement assuré par le Centre régional EIT pour construire et structurer une démarche sur le Pôle République avant de l'étendre sur l'ensemble de son territoire.

12.3 La démarche de développement durable PALME du Parc d'activités Aliénor d'Aquitaine

La SEP (Société d'équipement du Poitou), aménageur des zones d'activités de Grand Poitiers, a initié conjointement avec Grand Poitiers, la démarche PALME (Programme d'actions labellisé pour la maîtrise de l'environnement). Sur la base d'un diagnostic du territoire, d'entretiens et d'ateliers de concertation, une première proposition de plans d'actions a été élaborée.
Il constitue la base de la démarche d'amélioration continue, dont l'animation et le mode d'actualisation sont définis dans une charte de développement durable.
Le plan d'actions et la Charte de développement durable ont été présentés aux élus de Grand Poitiers lors d'un Comité de pilotage dédié, le 9 novembre 2021. Les élus de Grand Poitiers ont réaffirmé leur souhait de donner une place à l'association d'entrepreneurs Réso Ouest comme acteur décisionnaire dans le comité de suivi de la démarche et signataire de la Charte de développement durable.
A terme, cette démarche pourra être étendue aux zones d'activités existantes de Grand Poitiers.

Compétence obligatoire : Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (zones d'activité industrielle, commerciale…)

12.4 Initiation de la Stratégie Jeu, Mois d'accueil des étudiants sur le jeu et coopération Poitiers-Parthenay

La « stratégie Jeu » trouve sa résonnance dans sa déclinaison à des fins éducatives (éducation nationale, périscolaire, éducation populaire…) et donne corps à l'appellation « Grand Poitiers, territoire de jeu ; Poitiers, Capitale de l'éducation et du jeu ». En effet, la pratique amateur de l'e-sport existe depuis plus de 20 ans et l'association Futurolan est un acteur de référence nationale. La Gamers Assembly, fortement soutenue par Grand Poitiers, compte parmi les trois compétitions les plus importantes en Europe.

De nombreux acteurs poitevins sont déjà connus et constituent autant de marqueurs pour construire une identité territoriale autour du jeu :

- bars à thème, escape game et magasins de jeux (Baffalou, Taverne du Geek, Excalibur, Le Labo de Merlin, le Dé à trois faces, Escape Yourself, Odyssée Prod, The escape League, Huit Clos…)
- éditeurs de renom avec la présence de la société Libellud, de sa fondation et des liens forts qui l'unissent au groupe Asmodee France.

Le jeu dans l'espace public peut favoriser l'inclusion sociale et une meilleure utilisation des nouvelles technologies à des fins d'innovation sociale.

Ainsi, en 2021, la thématique du mois d'accueil des étudiants portait sur le jeu. La Ville de Poitiers, GPCU et leurs partenaires (CROUS, université de Poitiers) ont organisé le 7ème Mois d'accueil en septembre et octobre.

Les étudiants ont pu profiter d'une trentaine d'événements organisés sur le territoire sur 75 dates. Entre petits déjeuners de la vie étudiante, concerts, sports, forum des associations, visites de la ville, cafés linguistiques, salon de l'emploi étudiant, escape game, soirée rétrogaming et bric-à-brac solidaire, ils ont pu se rencontrer, découvrir la vie étudiante (logement, mobilités, insertion professionnelle, médiathèques, musées…) à Poitiers ainsi que sur le campus de Chasseneuil-du-Poitou. Ces différents temps ont permis de leur faire connaître les possibilités de sorties ou les dispositifs qui s'offrent à eux.

Par ailleurs, Grand Poitiers, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et les Villes de Poitiers et de Parthenay, ont décidé de renforcer leur coopération et de mettre en réseau les acteurs du jeu de leur bassin de vie respectif, en vue de structurer une filière jeu (jeux vidéo, jeux de plateau, jeux de société, jeux de plein air…). Un premier repérage des acteurs du jeu a été réalisé par Parthenay, afin d'identifier leurs activités, leurs dynamiques, les complémentarités existantes ou potentielles, leurs spécificités et points forts.

Sous l'impulsion de la Ville de Poitiers et de GPCU, l'Université de Poitiers ouvre un Diplôme Inter Universitaire « Management e-sport », en lien avec l'Université de Paris Descartes. L'Ecole de Design de Nouvelle Aquitaine propose depuis cette année un Bachelor Game Design. La Chaire universitaire « Sport - Santé - Bien-être » a lancé un réseau de recherche interdisciplinaire sur les gestes et postures, les mesures de fatigabilité et de récupération des gamers.

Le recensement des acteurs doit cependant être approfondi. Un audit jeu a donc été lancé en 2021, avec pour objectif de qualifier les composantes locales de la chaîne de valeur du jeu (entreprises, associations, acteurs de la formation et de la recherche, institutionnels et acteurs publics…) et de mettre en exergue les besoins et attentes des acteurs : besoins en matière de formations, de qualifications, de compétences en ressources humaines et expertises techniques.

Bar à jeu

Compétences obligatoires :
Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire :
- *Actions de développement économique)*
- *Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche…*

Compétence facultative : Vie étudiante

12.5 Ateliers Jouons le Futur 2021

Au 2ème semestre 2021, Jouons le Futur a repris l'organisation d'ateliers en présentiel, dont l'objectif est de faire découvrir les pépites de Grand Poitiers et d'entrer dans les coulisses d'événements ou d'activités propres au territoire. Ce programme est composé de rencontres et de visites organisées à destination des acteurs du territoire de Grand Poitiers qui souhaitent s'investir dans son rayonnement et partager leur fierté d'appartenance.

- Juillet : Présentation du programme des ateliers 2021 (chez Deastance Services à Chasseneuil-du-Poitou)
- Juillet : Dans les coulisses des Soirées Lyriques, à la rencontre des bénévoles, techniciens et artistes (au site gallo-romain de Sanxay)
- Septembre : Bilan de la saison touristique, avec le témoignage de l'Office de tourisme et du Futuroscope (Manoir de Beauvoir, Mignaloux-Beauvoir)
- Octobre : Visite du chantier de l'Arena Futuroscope
- Novembre : Présentation de Terre de Jeux au CREPS de Poitiers à Vouneuil-sous-Biard
- Décembre : Présentation du programme d'ateliers 2022 et sortie du jeu « Révélations » (au Palais à Poitiers)
- 25 à 50 personnes ont assisté à chacun de ces ateliers, qui ont aussi été l'occasion de prises de contact entre les partenaires (Sorégies et CREPS de Poitiers, CFA BTP et site gallo-romain de Sanxay, Kaso 2 Maison et Maison de la Performance, Deastance Services et Ecole de DJ…).

12.6 Organisation de la Semaine de l'emploi

La Semaine de l'emploi de Grand Poitiers s'est déroulée du 22 au 27 novembre autour de permanences emploi organisées en demi-journée dans 10 communes (Béruges, Migné-Auxances, Vouneuil-sous-Biard, Lusignan, Rouillé, Poitiers, Buxerolles, Chauvigny, Sèvres-Anxaumont, Beaumont - Saint-Cyr), de 15 visites d'entreprises, d'un atelier ainsi que du rallye des pépites et d'une visite de chantier de réhabilitation du quartier des Couronneries. L'objectif des permanences était d'apporter au public un premier niveau d'information relative à l'emploi, l'insertion ou de la reconversion professionnelle. 69 habitants de Grand Poitiers ont bénéficié de ce service sur la semaine.

Compétence obligatoire : Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (Actions de développement économique)

12.7 Poursuite de la démarche Territoires Zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

La démarche TZCLD vise à lutter contre le chômage de longue durée. TZCLD bouscule le paysage classique des dispositifs d'insertion en se basant sur les principes suivants :

- nul n'est inemployable
- il existe des besoins non couverts pouvant générer de l'activité et du travail
- le coût d'une personne privée d'emploi (PPE) de longue durée étant d'environ 18 000 € par an, autant activer les dépenses passives pour remettre les personnes en emploi
- toute PPE de longue durée qui se portera volontaire se verra embaucher au sein d'une Entreprise à but d'emploi (EBE) ; le but étant de viser à terme l'exhaustivité d'emploi pour tous ceux qui s'engagent.

Dans ce processus, en 2021, ce sont déjà plus de 200 personnes privées d'emplois rencontrées sur Grand Poitiers et le développement d'une animation territoriale avec la tenue de 6 Comités locaux pour l'emploi (CLE).
Six communes se sont mobilisées en 2021 sur ce projet : Buxerolles, Dissay, Jaunay-Marigny, Migné-Auxances, Poitiers, Saint-Sauvant.

Compétence obligatoire : Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (Actions de développement économique)

12.8 Partenariat avec les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) pour développer l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS rassemble les entreprises qui souhaitent concilier solidarité, performances économique, sociale et environnementale.
A travers la pluralité d'acteurs de l'ESS, on compte les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE). Elles proposent une alternative aux indépendants et travailleurs autonomes. En intégrant une CAE, chacun peut tester son projet dans les meilleures conditions et développer son activité en tant qu'entrepreneur-salarié, un statut reconnu officiellement depuis la loi ESS de 2014. GPCU a souhaité déterminer la nature de son partenariat avec les quatre CAE de son territoire (ACEASCOP, L'ALTERBATIVE, CONSORTIUM et SCOPADOM), à travers une Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) portant sur la période 2022-2024. Cette convention a été co-construite avec les CAE à travers un processus de concertation.
Pour l'année 2021, un montant global de 60 000 € a été accordé aux CAE, réparti de la manière suivante :

- ACEASCOP : 12 100 € + 12 000 €
- L'ALTERBATIVE : 4 500 €

- CONSORTIUM : 12 700 € + 14 000 €
- SCOPADOM : 4 700 €.

Compétence obligatoire : Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (Actions de développement économique)

13) Solidarités et Politique de la ville

Délégations : Vie sociale - Politique de la ville - Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Handicap - Lutte contre les discriminations - Gens du voyage - Conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD) :

- Alexandra DUVAL, Vice-Présidente (élue de Poitiers)
- Jean-Luc SOULARD, Vice-Président (Maire de Rouillé)

13.1 Pilotage et suivi du Contrat de ville prolongé en 2022

Le Contrat de ville, initialement défini sur la durée des mandats municipaux, a été prolongé jusqu'en 2022. Les orientations restant globalement inchangées. Une attention particulière a été portée pour adopter une approche territoriale des difficultés à traiter des quartiers prioritaires, avant une gestion par thématique. Ainsi, une attention particulière est portée aux Couronneries en lien avec le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), à Saint-Eloi, et à Beaulieu en lien avec les difficultés recensées au titre de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance. Le quartier de Bellejouanne en quartier de veille fait l'objet d'une attention particulière également.

Tous les porteurs de projets déposant une demande de subvention au titre du Contrat de ville devront mettre l'accent sur la prise en compte des axes transversaux suivants dans les actions proposées :

- l'égalité femme-homme
- la lutte contre les discriminations
- la participation des habitants et la citoyenneté
- la jeunesse
- le numérique.

Les Couronneries à Poitiers

Compétences obligatoires : Politique de la ville :

- *Contrat de ville*
- *Dispositifs locaux de prévention de la délinquance*

13.2 Refonte des critères d'attribution des places en crèches communautaires

Trois temps de travail ont été effectués avec les élus et les techniciens. Des critères de pondération ont pu être dégagés.

Crèche à Beaumont – Saint-Cyr

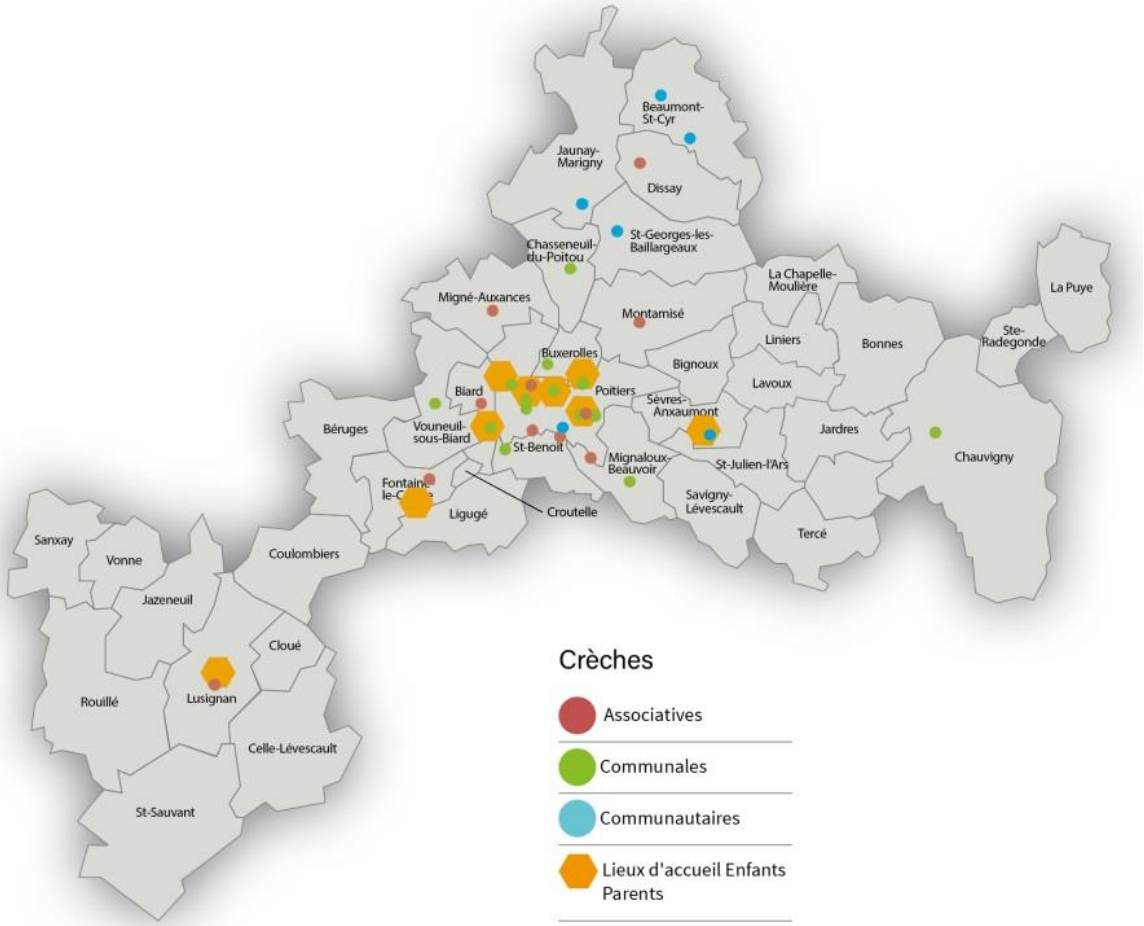

Compétence facultative : Au titre de la petite enfance

13.3 Finalisation et signature d'une Convention territoriale globale (CTG) à l'échelle de Grand Poitiers

Après deux années d'élaboration perturbées par la crise sanitaire, 2021 a été consacrée à la finalisation de la Convention territoriale globale (CTG) Grand Poitiers (2021-2025).
Celle-ci contient les engagements de Grand Poitiers en matière d'action sociale et en établit la contractualisation avec la CAF. Elle constitue un nouveau cadre de référence pour l'intervention des acteurs sociaux et d'expérimentation de politiques sociales à l'échelon du territoire communautaire respectueux des compétences de chaque collectivité. Ses objectifs sont formulés au sein de deux axes :

- services aux familles (petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité) et accès aux droits
- cadre de vie (accès aux droits, aide alimentaire, animation de la vie sociale, gens du voyage, logement, mobilité).

Elle a été signée par les 40 communes, le Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) du Pays mélusin et GPCU. La première action mise en œuvre est la réalisation d'un diagnostic social partagé de territoire lancé en décembre.

Compétences facultatives :

- *Au titre de la petite enfance*
- *Au titre de l'enfance - jeunesse*

13.4 Espaces France Services : créer des services publics de proximité dans les territoires ruraux

L'Etat souhaite une refonte complète du réseau existant des Maisons des services aux publics (MSAP), pour créer un Espace France Services par canton et par quartier prioritaire d'ici 2022.

Grand Poitiers s'engage dans la création de services publics de proximité sur les territoires ruraux. Ainsi, 7 projets France Services sont en cours de labellisation ou labellisés sur les communes de Saint-Julien-l'Ars, Chauvigny, Jaunay-Marigny, Lusignan et Poitiers. Lusignan a par exemple obtenu la labellisation le 1er octobre 2021.

Les objectifs sont de développer une plus grande accessibilité des services publics, une plus grande simplicité des démarches administratives et une qualité de service renforcée.

Compétence facultative : Création et gestion de maisons de service au public

13.5 Manifestations en faveur des solidarités

Lancement d'une première semaine des visibilités du 15 au 21 mars 2021 afin de sensibiliser, accompagner, discuter, informer les étudiantes et étudiants et ce, de manière ludique.
Dans le cadre de la préparation de cette semaine, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé du 18 décembre 2020 jusqu'au 10 janvier 2021 dernier, 28 candidatures ont été reçues. Après étude des dossiers par un comité de sélection composé d'élus de Poitiers et Grand Poitiers, d'étudiants (ENSMA, Science po et Université) et des services, 16 projets ont été sélectionnés dont un startup weekend en ligne du 19 au 21 mars sur le thème des technologies pour l'espace public (Civitech) (Challenge entrepreneurial sur un week-end où les participants ont 54h pour en faire un véritable projet de startup).

Les 6, 7 et 8 décembre 2021, l'événement Les inventives, entrepreneuriat au féminin a lieu à l'Hôtel de la Communauté urbaine (HCU). Le programme « les inventives » est dédié aux femmes et équipes mixtes porteuses de projets innovants. Il offre un accompagnement de 3 jours qui forme et informe les apporteuses d'idées pour qu'elles puissent ensuite devenir de véritables porteuses de projets.
7ème édition du festival « Les Accessifs » sur deux saisons

Le festival « Les Accessifs » est une vaste opération de sensibilisation autour du handicap se déroulant sur plusieurs jours, tous les deux ans. Les « Accessifs » ont pour objectif de « changer le regard sur le handicap », d'éduquer à la différence et de lutter contre les discriminations à travers les animations proposées par les partenaires.
En 2021, le Festival s'est décliné en 2 saisons : printemps et été, en lien avec les Semaines d'information sur la santé mentale et la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

13.6 Déclinaison du Schéma d'accueil des gens du voyage pour la période 2019 – 2025

Le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Vienne est mis en œuvre sur la période 2019-2025. Il comporte 24 fiches actions regroupées en trois orientations stratégiques :

- répondre aux besoins diversifiés d'accueil et d'habitat adapté des gens du voyage
- favoriser l'accès au droit commun et à la citoyenneté tout en maintenant des projets spécifiques
- animer la mise en œuvre du schéma en associant les différents partenaires et les gens du voyage.

Dans le cadre de la nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs entre Association pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage (ADAPGV) - GP - CAF, il a été demandé à l'ADAPGV de réaliser un travail de diagnostic des besoins sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers. L'objectif est de créer une commission d'élus : partage du diagnostic, recherche de foncier pour des équipements gens du voyage, inscription au PLUi de terrains (privés ou communaux).

A noter qu'en 2021, l'aire d'accueil de Fontaine-le-Comte a été réouverte.

Compétence obligatoire : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Compétence facultative : Accompagnement social des gens du voyage

14) Vers un logement pour tous

Délégations : Logement social - Ekidom - Habitat social :

- Elisabeth NAVEAU-DIOP, Vice-Présidente (élue de Poitiers)

14.1 Engagement de deux OPAH-RU et d'une Assistance pour les copropriétés fragiles

Des outils opérationnels œuvrant pour la réhabilitation de l'habitat privé au bénéfice des ménages modestes à très modestes ont été engagés : Programme d'intérêt général (PIG) juin 2021, deux OPAH-RU (en juin 2021) et une assistance pour les copropriétés fragiles (en décembre 2021). La première OPAH-RU concerne globalement les centres villes des communes de Buxerolles et Poitiers et constitue le volet habitat du programme Action cœur de ville. La deuxième OPAH-RU concerne 14 centres-bourgs et centres villes de communes dont Lusignan et Chauvigny au titre des programmes Petites villes de demain.

Compétence obligatoire : Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat)

14.2 Soutien à la production et la réalisation de logements sociaux

Grand Poitiers soutient la réhabilitation du parc public de logements sociaux dont les principaux travaux concernent en 2021 le quartier des Couronneries avec notamment les travaux engagés au cours de l'année sur le Foyer des jeunes travailleurs (FJT) et le bâtiment Schuman (EKIDOM). Tous ces travaux contribuent à renforcer l'attractivité du parc social et la mixité sociale dans les quartiers.

Grand Poitiers continue également à soutenir de manière importante la création de nouveaux logements sociaux, essentiellement en dehors de Poitiers pour rééquilibrer l'offre à l'échelle du territoire. La programmation de logements locatifs sociaux 2020, approuvée au Conseil communautaire du 9 avril 2021 est de 176 logements. Ils seront créés dans 9 communes différentes, dont 5 concernées par l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU) (moins de 20 % de logements sociaux).

Logement social à Jaunay-Marigny

Compétence obligatoire : Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire (Politique du logement)

14.3 Pilotage et suivi de la convention Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le 10 novembre 2017 Grand Poitiers a signé avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) une convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Couronneries pour un programme ambitieux de 151 M € de travaux sur la période 2018-2025.
Dans le cadre du pilotage du programme, l'année 2021 a été consacrée plus particulièrement aux ajustements du plan guide du quartier, à la mise en œuvre et au suivi des projets des collectivités (place Bretagne, Ecole européenne supérieure de l'image (EESI)…) et des acteurs tiers (travaux engagés sur le bâtiment Schuman par EKIDOM, démolition / reconstruction du Foyer des jeunes travailleurs (FJT)), la préparation de la revue de projets et du dossier argumenté à proposer à l'ANRU pour convenir d'un avenant financier à la convention :

- le dossier a été présenté et validé par l'ANRU le 24 novembre 2021
- la revue de projets 2021 est programmée le 21 janvier 2022.

Après examen en comité d'engagement du 24 novembre 2021, l'ANRU a validé la mobilisation de 7,3 M€ de financements complémentaires (arrondis à 2,2 M€ de subventions et 5,1 M€ de prêts bonifiés) et le redéploiement de 357 952,56 € de subventions non utilisées (économie réalisée sur les opérations de démolition).

A noter enfin qu'en accompagnement du programme NPNRU, le POPAC (outil en faveur des copropriétés privées) a été prorogé au cours de l'année pour couvrir 2021.

Compétence obligatoire : Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire (Politique du logement)

14.4 Participation à l'AMI Logement d'abord

Le plan Logement d'abord (LDA) est un plan quinquennal (2018-2022), national qui a pour objectif de réduire de façon significative le nombre de personnes sans-logement ou mal-logées. La stratégie déployée par l'Etat est de s'appuyer sur les territoires, en conventionnant, pour une mise en œuvre accélérée.
GPCU a été retenue à l'AMI n°2 Logement d'abord en janvier 2021. À ce titre, Grand Poitiers bénéficie de deux années pour mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux et innovant, visant à

lutter de manière structurelle contre le mal-logement et le sans-abrisme, en appliquant un principe de subsidiarité et en s'appuyant sur deux grands piliers ; une offre logement suffisante, adaptée à la diversité des besoins et accessibles financièrement, une offre d'accompagnement social personnalisée, flexible, adaptée aux besoins des personnes et décloisonnée.
Pour la première année, les actions priorisées, dans le cadre de la feuille de route pluriannuelle, établie conjointement par l'Etat et la GPCU, sont les suivantes :

- Définition de la feuille de route de la mise en œuvre accélérée du plan LDA sur Grand Poitiers, concrétisée par la signature de convention pluriannuelle le 29 juin 2021
- Structuration de la gouvernance : au travers la constitution d'un Comité de pilotage partenarial : Etat – Département – Grand Poitiers avec un premier Comité de pilotage le 2 juillet
- Phase du diagnostic qualitatif et quantitatif des besoins des personnes sans-abri et mal logées à l'échelle de grand Poitiers septembre 2021 à avril 2022 : il a semblé indispensable à Grand Poitiers de se munir de données consolidées sur la question du sans-abrisme et du mal logement afin de pouvoir construire un plan d'action répondant aux besoins des habitants et du territoire. Cette démarche diagnostic se veut partenariale et partagée. Elle a pour enjeux d'impliquer l'ensemble des communes de GPCU, ainsi que les partenaires du logement, de l'accompagnement, de l'hébergement et de la veille sociale. La méthodologie opérée est participative. GPCU a sélectionné, via un marché public, le cabinet Eneis KPMG pour l'accompagner dans cette démarche diagnostic.
- Lancement du marché relatif au diagnostic pré opérationnel sur l'intermédiation locative en décembre 2021: une étude pré-opérationnelle sur l'intermédiation locative (repérer les acteurs, identifier les freins, définition d'une stratégie) semble un préalable nécessaire à la mise en coordination.
- Communication autour du logement d'abord pour les professionnels concernés : à ce stade, il n'est pas encore établi un plan stratégique de communication. Cependant, comme la démarche se veut participative, de nombreuses actions mises en œuvre dans le cadre de cette phase diagnostic concourent à la communication autour du LDA. Par exemple, le séminaire de lancement a réuni 82 partenaires, la présentation en Conférence intercommunale du logement (CIL) de la démarche fut également l'occasion de diffuser des éléments d'acculturation auprès des membres de cette commission, composée d'élus locaux, de partenaires institutionnels et associatifs.

14.5 Adoption des nouvelles cotations pour le logement social

En 2021, Grand Poitiers a engagé le travail de révision du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) pour y inclure notamment la cotation de la demande, rendue obligatoire par la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite ELAN.
Quatre groupes de travail se sont réunis afin de faire évoluer le document précédent et d'élaborer la grille de cotation en déterminant les critères et leurs pondérations.

Les services de Grand Poitiers ont par ailleurs organisé un séminaire afin de présenter aux élus des communes de Grand Poitiers les documents-cadres en matière de gestion de la demande de logement social et des attributions.
Suite à ces échanges partenariaux et à la présentation des enjeux aux communes, le projet de PPGD a été présenté en Conférence intercommunale du logement (CIL) en novembre 2021.
Le Conseil communautaire a ensuite adopté ce nouveau PPGD et son système de cotation lors de sa séance du 10 décembre 2021.

15) Ressources humaines

Délégations : Personnel - Ressources - Dialogue social

- Stéphane ALLOUCH, Vice-Président (élu de Poitiers)

Au-delà de l'accompagnement au quotidien des agentes et agents ainsi que des directions, la politique de gestion des ressources humaines a notamment été marquée par la définition des Lignes directrices de gestion (LDG) et par le soutien apporté à la démarche Transitions 2021.

15.1 Réalisations en matière de dialogue social

Dans le cadre des chantiers RH, plusieurs concertations ont été menées avec les organisations syndicales et ont abouti à un ensemble de mesures en faveur des agents de la Collectivité :

- une augmentation de la participation financière de l'employeur aux frais de prise en charge de la mutuelle (3 augmentations successives jusqu'en 2025)
- une augmentation de la participation de l'employeur aux frais de prévoyance (contrat groupe) : 5 € de participation supplémentaires au 1er janvier 2022, soit une participation de 15 € bruts mensuels
- une augmentation de 2 € de la valeur faciale du titre restaurant, soit une valeur faciale de 7€ au 1er septembre 2021, avec participation de l'employeur à hauteur de 50 % du titre
- l'harmonisation des régimes indemnitaires des agents de la Ville de Poitiers, de Grand Poitiers Communauté urbaine et du CCAS de Poitiers dans l'objectif de :
    - diminuer les inégalités entre agents
    - contribuer à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
    - favoriser la mobilité interne sur différents métiers
    - augmenter l'attractivité de la collectivité en matière de recrutement.

Planning d'harmonisation des régimes indemnitaires	
Catégorie C	Sur 2 ans 2021/2022
Catégorie B	Sur 7 ans 2022 à 2028
Catégorie A	Sur 10 ans 2023 à 2032

	2020	2021
Commissions administratives paritaires (CAP)	4	2
Comités techniques (CT)	8	2
Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)	11	4
Commission consultative paritaire (CCP)	1	6

Avancements d'échelons, de grades et promotions internes :
La DG RH a ainsi procédé en 2021 à 1073 avancements d'échelons répartis comme suit :
566 pour Grand Poitiers
283 pour la Ville
224 pour le CCAS.

Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2022 :
372 agents promouvables
158 agents promus.

15.2 Accompagnement de la démarche Transitions 2021

L'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche Transitions 2021 a été essentiel pour :

- l'aide au pilotage auprès de la direction de projets
- la mise en œuvre de la concertation auprès des organisations syndicales, des agentes et agents
- le déploiement du plan d'information et de communication auprès des agents
- l'appui à la préfiguration des DGA et des directions par l'animation de flash conseils et l'animation d'ateliers de travail.

S'agissant plus particulièrement du plan d'information et de communication, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Création d'une identité visuelle (logo Transitions 2021 et charte graphique)
- Création d'une rubrique et de sous-rubriques au fur et à mesure de l'avancée du dispositif, sur Pedro
- Réalisation de plusieurs vidéos (lancement en mars et révélation du projet d'administration en septembre)

- Appui à la concertation : réalisation de questionnaires, réunions auprès des agents
- Organisation de plusieurs séminaires (webinaires et présentiels) en présence des directeurs / préfigurateurs
- Création de 7 lettres d'informations (« newsletters ») et articles/dossiers/infographies dans les magazines internes
- Elaboration du document « Projet d'administration » et de sa synthèse
- Mise en place de réunions d'informations auprès des agents et agentes pour expliciter le projet d'administration et la démarche de préfiguration de l'organisation.

Focus sur les « Grands enjeux 2020-2026 » : les ateliers de la transition écologique et de la participation citoyenne-intelligence collective : 12 séminaires thématiques visant à faciliter la compréhension, l'appropriation et le partage des enjeux liés à la transition écologique et la participation citoyenne ont été organisés. Ces séminaires, animés en format « 100% à distance », ont accueilli au total 277 encadrants soit un taux de participation de 40 %.

15.3 Mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre de la réorganisation dénommée Transitions 2021

Les services RH ont été fortement mobilisés pour la concrétisation de la démarche Transitions 2021 par la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), pour le recrutement de préfigurateurs des futurs nouveaux postes de direction, qui a nécessité :

- un appui sur la rédaction des profils de poste à pourvoir mais également sur l'ensemble des futurs postes de préfiguration
- une proposition de méthodologie de projet et mise en œuvre du process de communication auprès des agents
- un conseil auprès des agents et réception des manifestations d'intérêts
- l'organisation logistique des entretiens et rédaction des comptes rendus
- l'organisation des retours des suites données.

Chiffres-clés de l'AMI :
24 postes ouverts à l'AMI
43 fiches de poste complétées et harmonisées
40 manifestations d'intérêt reçues : (avec deux désistements avant entretien) donc 38 au final (12 femmes et 26 hommes)
49 entretiens menés sur une période de 3 semaines
4 personnes se sont manifestées pour demander un appui pour la rédaction de leur CV ; et/ou pour la préparation de leur entretien auprès des chargés de recrutement.

15.4 Préparation du plan de développement managérial

Ce plan s'inscrit dans la démarche Transitions 2021 et visera à accompagner la mobilisation du collectif cadre autour d'une priorité majeure interne du projet d'administration. Cet accompagnement prendra la forme d'une offre de formation dédiée mais également de séminaires, de temps forts et d'événementiels.

5 axes de travail ont été définis :

- Axe 1 : Faire collectif pour forger une identité managériale commune
- Axe 2 : Développer les compétences managériales
- Axe 3 : Reconnaître l'exercice de la fonction managériale
- Axe 4 : Manager la coopération, la créativité, l'intelligence collective, l'innovation et l'agilité
- Axe 5 : Renforcer les dispositifs de soutien aux encadrants.

15.5 Mise en œuvre du plan d'actions égalité femmes-hommes 2020-2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2020-2023, plusieurs actions ont été menées par les équipes RH en concertation avec les représentants du personnel :

- pour diminuer les écarts de rémunération entre filières et aider à favoriser la mixité des métiers :
  - Harmonisation du régime indemnitaire par filière avec des premières mesures mises en œuvre dès septembre 2021
- pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle :
  - Mise en œuvre du télétravail au 1er septembre 2021
  - Démarrage d'une concertation sur le droit à la déconnexion en 2021
- pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations :
  - Mise en œuvre d'un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes en 2022 suite à une réflexion initiée avec les représentants du personnel en 2021.

Pour développer d'autres actions, les suivre et mesurer leur efficacité dans le temps, un groupe de travail RH/Représentants du personnel « Egalité professionnelle » a également été créé en 2021 et a, dès son instauration, proposé la mise en œuvre d'un plan de formation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, testé sur trois groupes témoins à compter de janvier 2022 (RH, encadrants et membres du CHSCT) puis étendu progressivement à l'ensemble des agentes et agents en septembre 2022 ainsi que la mise en œuvre d'un vaste plan de communication sur le sujet (création d'un espace dédié sur l'intranet et valorisation d'actions comme l'organisation de rencontres entre élus et agentes exerçant des métiers genrés « masculins »).

15.6 Garden Party : nouveau format de temps de rencontre des agent.es – Poitiers – Grand Poitiers – CCAS

Dans une volonté de modernisation et de proposition d'un temps plus festif pour les agentes et les agents, un nouveau rendez-vous sous la forme d'une Garden Party a été organisé aux Bois de Saint-Pierre, à partir de 16h30 le jeudi 23 septembre. Au programme, un après-midi ludique autour d'un goûter, de jeux et des interventions de 2 compagnies jusqu'au dîner mis en musique avec un DJ qui a fait danser les quelques 600 personnes présentes.

16) Finances et commande publique

<u>Délégation</u> : Finances - Commande publique :

- Claude EIDELSTEIN, Vice-Président Rapporteur général (Maire de Chasseneuil-du-Poitou)
- Robert ROCHAUD, Vice-Président Finances - Commande publique (élu de Poitiers)

16.1 Nouvelle Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur la période 2022-2028

La mise en œuvre d'une nouvelle PPI a nécessité de nombreux échanges tant avec les services qu'avec les élus. Outre les documents habituels de suivi et de mise à jour, ont été effectués de nombreux rapports ainsi qu'un travail en séminaire d'élus préalablement au vote de cette PPI autant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

Cette nouvelle PPI a été l'occasion aussi d'intégrer dans le logiciel comptable un nouveau module appelé « module opération » permettant aux directions opérationnelles une approche plus technique tout en assurant le suivi quotidien des crédits.

472,7 M€ D'INVESTISSEMENTS

BUDGET PRINCIPAL	
Axe 1 : Tous acteurs de la transition écologique	17,6 M€
Axe 2 : Le rayonnement sur tout le territoire	80,4 M€
Axe 3 : De nouvelles solidarités	22,4 M€
Axe 4 : Vers une transformation de l'économie	22,8 M€
Axe 5 : Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire	80,5 M€
Axe 6 : Pour une administration exemplaire	28,3 M€
	TOTAL 252 M€

BUDGETS ANNEXES	
Budget eau	36,1 M€
Budget assainissement	60,3 M€
Budget collecte, traitement et valorisation des déchets	24,8 M€
Budget enlèvement des ordures ménagères	2 M€
Budget locations immobilières	13,5 M€
Budget parkings	9 M€
Budget mobilités	75 M€
	TOTAL 220,7 M€

16.2 L'actualisation du pacte financier et fiscal

Le pacte de gouvernance prévoyait la rénovation du pacte financier et fiscal dans un esprit de solidarité et d'équité. Les réunions de travail ont notamment permis la rédaction d'un diagnostic du territoire ainsi que la création d'un fonds de solidarité à l'attention des communes présentant des difficultés financières.
Pour 2022, 13 communes seront bénéficiaires de ce fonds de solidarité qui s'élève à 250 k € par an.

16.3 Le développement du service commun financier

Désormais les communes de Grand Poitiers ont pris l'habitude de solliciter le service commun pour bénéficier d'une expertise ou d'un accompagnement pédagogique sur des dossiers toujours plus complexes. En 2021, 12 communes ont bénéficié d'une prospective à leur demande. En parallèle de ces travaux structurants, les communes sollicitent régulièrement le service commun sur des sujets ponctuels comme la création d'un budget lotissement, un projet d'école ou encore la construction du budget primitif sur l'aspect recette.

16.4 Dispositions en faveur du développement durable dans les marchés (clauses et critères)

GPCU a contribué à la mise en place de dispositions relatives au développement durable lorsque cela était pertinent dans plus de 60 consultations en 2021.

Des marchés publics à dimension sociale :
La commande publique permet de réserver des marchés à des structures d'insertion par l'activité économique et des structures de travail protégées ou adaptées permettant l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi. En 2021, l'accord cadre réservé aux structures d'insertion a été renouvelé.

- 18 lots ont ainsi été attribués à 15 structures d'insertion présentes sur le territoire : travaux d'imprimerie, blanchisserie, petits travaux d'entretien, retranscription, déménagement, aménagement et entretien d'espaces verts, traiteurs, couture restauration…
- Tous les marchés de travaux supérieurs à 90 000 € HT intègrent une clause sociale obligeant les entreprises à recourir à des personnes éloignées de l'emploi (sous-traitance, volume d'heures, recrutement diret).

Des marchés publics à dimension environnementale :
La commande publique a évolué vers l'exigence auprès des entreprises de produits répondant à des normes environnementales et écologiques.

- C'est le cas des marchés des produits d'entretien grâce auxquels de très nombreux produits biologiques sont désormais référencés.
- C'est le cas également pour les fournitures scolaires.
- Le marché des traiteurs comporte des exigences en matière de produits bio, issus des circuits courts.
- L'accord cadre sur l'entretien du patrimoine bâti introduit un critère de développement durable exigeant des entreprises des éco-matériaux et/ou produits naturels, éco labellisés, des produits biosourcés ou à faible énergie grise ; la gestion des déchets de chantier (réemploi et recyclage) ou encore la gestion des déplacements et des approvisionnements.

16.5 Renouvellement des marchés réservés assurant la promotion de l'emploi et de l'insertion dans la commande publique

En s'appuyant sur la dynamique engagée depuis 2004 pour promouvoir l'emploi et l'insertion dans la commande publique, GPCU continue de développer les clauses sociales à deux niveaux :

- au sein des collectivités Grand Poitiers et Ville de Poitiers, en systématisant les clauses à l'ensemble de leurs marchés dès lors que cela est possible
- à l'échelle de son territoire, en permettant aux acheteurs publics qui le souhaitent de mettre leur commande publique au service de l'emploi :

- En soutenant l'activité économique des structures qui agissent en faveur des personnes en difficulté d'accès à l'emploi (SIAE, Entreprises Adaptées et ESAT) en ouvrant cette consultation à de nouvelles activités disponibles sur le territoire de Grand Poitiers (Passage de 12 à 19 lots)
- En développant la solidarité sur le territoire de Grand Poitiers, plus concrètement en :
  - participant à la dynamique partenariale entre les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion
  - favorisant l'accès à l'emploi des habitants de Grand Poitiers qui en sont le plus éloignés.

16.6 Poursuite de l'animation de la centrale d'achats GPA

2020	2021
44 pouvoirs adjudicateurs adhérents de la centrale d'achat Grand Poitiers Achats (dont 35 communes de GP) 129 marchés passés en centrale d'achat	46 pouvoirs adjudicateurs adhérents de la centrale d'achat (dont 36 communes de GP, une commune supplémentaire a adhéré en 2021, Savigny-Lévescault) 64 marchés (procédures adaptées et formalisées) passées en centrale d'achat en 2021 402 marchés disponibles pour les adhérents à la centrale d'achats

Compétence facultative : Mise en place d'une centrale d'achats

	2020	2021
Nombre de marchés	476 procédures ont été lancées soit 621 marchés 452 procédures adaptées soit 531 marchés 24 procédures formalisées soit 90 marchés	391 procédures – 531 marchés : 346 procédures adaptées – 426 marchés 45 procédures formalisées – 105 marchés
Taux de marchés comportant une mention environnementale	601 marchés dont 45 avec une clause environnementale soit 7,48%	531 marchés dont 114 avec une clause environnementale soit 21,46%
Taux de marchés comportant une mention sociale	601 marchés dont 19 avec une clause sociale soit 3,16%	531 marchés dont 64 avec une clause sociale soit 12,05%

17) Contractualisation, relations partenariales et participation citoyenne

Délégation : Contractualisation avec les partenaires institutionnels dont Contrat de plan Etat-Régions (CPER) - Contrat de ruralité - Participation citoyenne dont Conseil de développement responsable - Relations internationales - Coopération décentralisée :

- Léonore MONCOND'HUY, Vice-Présidente (Maire de Poitiers)

17.1 Poursuites des contractualisations

L'année 2021 a été celle de la négociation des modalités d'attribution du volet territorial OS5 FEDER (Fonds européen de développement régional), de l'inscription des projets de Grand Poitiers (renouvellement du quartier de la gare par exemple) pour le Contrat de plan État-Région (CPER), des différents avenants au contrat Accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne, ACTIV 2, et de la mise en place du nouveau programme FSE-PLIE (Fonds social européen - Plan local pour l'insertion et l'emploi) avec un accord-cadre avec le Département et Grand Poitiers.

Concernant les financements obtenus en 2021, l'Etat, à travers la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), a attribué 2 868 858,00 € pour GP pour le plan vélo par exemple, qui sera progressivement déployé sur différentes communes (Poitiers, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Vouneuil-sous-Biard, Chasseneuil-du-Poitou, Migné-Auxances…). GPCU a perçu 1 689 220,28 €. Le Département a attribué 1 249 175 € dans le cadre de l'avenant numéro 2 du contrat ACTIV2 pour :

- le programme ouvrages d'art : 184 675 €
- le plan vélo phase 1 : 412 500 €
- le tourisme : vélorail Chauvigny, grottes de la Norée, base nautique de La Puye, Géants du Ciel Chauvigny : 275 000 €

En 2021, GPCU a demandé les soldes de trois dossiers pour un total de 1 209 779 € :

- Tennis couvert de Montamisé : 187 500 €
- Champ de foire de Chauvigny : 95 000 €
- Programme de voirie communautaire : 927 729 €

En 2021, GPCU a perçu 385 253,51 € de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Concernant les Fonds européens, GP a perçu 320 000 € dans le cadre de l'avenant n°2 de la subvention globale du PLIE et 147 000 € par le fond d'urgence de la crise sanitaire (REACT UE). Enfin GP a perçu des fonds FEDER contractualisés dans le cadre de l'Investissement territorial intégré (ITI) : 220 000 € (solde Vitalis billettique, opération 2019).

17.2 Mobilisation des subventions publiques

GP a su mobiliser des fonds d'urgence de crise sanitaire européen CRII+ pour l'achat de masques, de gels et autres mesures pour mettre en place les gestes barrières et maintenir un service public minimum (470 000 € environ de FSE).

Le centre de vaccination mis en place a pu bénéficier des fonds d'urgence de crise sanitaire européen. Le dossier de financement a été porté en commun avec la Ville et le SDIS86 (436 120 € environ dont 153 000 € pour GPCU).

GP a souhaité mobiliser les fonds de relance européen (REACT UE FEDER) hors Centre de vaccination sur des projets liés à la mise en œuvre du plan vélo pour 1,1 M€ (2 dossiers à déposer en 2022).

Enfin, dans la cadre du plan France Relance, la DSIL exceptionnelle a été attribuée pour la première phase d'aménagement du quartier du Palais et la gestion intégrée des eaux pluviales avec la mise en séparatif du quartier du Porteau à Migné-Auxances pour 1,9 M €.

17.3 Signature du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), créé par la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. A la suite d'un protocole d'engagement signé fin juin, le contrat a été signé le 14 décembre 2021. Il rassemble 156 projets de Grand Poitiers et de ses communes membres.

17.4 Préparation du renouvellement du Conseil de développement

Suite aux changements de conseils municipaux et de conseil communautaire, le Conseil de développement de Grand Poitiers a entamé son renouvellement par le biais d'un appel à candidature lancé du 11 octobre au 26 novembre, via le site de Grand Poitiers mais également lors de

permanences organisées dans 4 secteurs du territoire : Chauvigny, Poitiers, Lusignan et Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

Au total, 65 personnes se sont manifestées, dont 15 anciens membres.
Le Conseil de développement apporte un regard citoyen, une voix complémentaire aux expertises politique et technique. Par ses avis et ses propositions, il contribue à faire évoluer les politiques publiques communautaires.

17.5 Lancement du projet de coopération décentralisée et responsable entre Grand Poitiers et Santa Fe

Grand Poitiers a obtenu l'octroi d'une subvention Facilité de financement des collectivités locales (FICOL) de 700 000 € de l'Agence française de développement (AFD) en avril 2021 pour le projet « *Coopération technique pour le renforcement des compétences dans la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural d'inspiration française à Santa Fe, Argentine* » sur une durée de 3 ans.
Le projet a été lancé officiellement le 6 octobre avec une cinquantaine de participants en France et en Argentine. A Grand Poitiers, cet événement de lancement a pris la forme d'une visite du BTP CFA de la Vienne à Saint-Benoît, et d'une cérémonie de signatures des conventions avec la Ville de Santa Fe et avec les partenaires respectifs, en visioconférence avec l'Argentine. Le Maire de Santa Fe et l'Ambassadrice de France en Argentine étaient présents au théâtre municipal de Santa Fe pour cet événement.

Partant du constat que la coopération décentralisée en France n'a pas d'écrits ou d'évaluations particulières concernant le développement durable et responsable pour de nouveaux projets et consciente du coût écologique des projets internationaux, Grand Poitiers, en s'appuyant sur le financement FICOL de l'AFD, a initié en 2021 une étude afin de déterminer de nouvelles méthodologies de coopération décentralisée, plus durables, responsables et conscientes des enjeux à venir.
Cette étude comporte notamment un calcul du bilan carbone du projet de coopération avec Santa Fe, réalisée par trois étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs (ENSI) de Poitiers. Un appel d'offres a été lancé en 2021 pour développer ce travail, un cabinet de conseils a été sélectionné.

17.6 Projet de coopération Harmony avec le Viet-Nam

Grand Poitiers est engagée par un mémorandum de coopération avec la Province de Thua-Thien-Hué, Vietnam, depuis avril 2019.
En 2021, Grand Poitiers a permis l'apport de mobilier à l'école maternelle de Xuan Dong suite aux inondations et typhon de décembre 2020.
Parallèlement, du fait de la crise sanitaire, le projet initié avec Malik Djoudi et le Festival de Hué a dû être repensé avec un partenariat local entre le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et la Classe à horaires aménagés musique du collège Jean-Monnet de Lusignan pour un projet éducatif et une création musicale franco-vietnamienne entre artistes professionnels et jeunes des territoires des deux pays.
Les premiers échanges entre jeunes amateurs et artistes professionnels sur le territoire de Grand Poitiers ont eu lieu fin 2021.

18) Stratégie de la donnée et numérique

Délégation : Centres de ressources - Communication de la déconcentration - Digital (Système d'information géographique - Open data) :

- Eric GHIRLANDA, Vice-Président (Maire de Saint-Georges- lès-Baillargeaux)

18.1 Accompagnement des communes à l'ouverture de leurs données sur le portail Open data de Grand Poitiers

En 2020, le service commun Open Data a été créé en vue d'accompagner les communes notamment celles dans l'obligation réglementaire, à l'ouverture des données.
L'année 2021 a permis de concrétiser cette ouverture pour les communes de Chasseneuil-du-Poitou, Buxerolles et Montamisé : les jeux de données sur les prénoms, délibérations et subvention de ces 3 communes (à l'exception de la commune de Buxerolles seulement concernée à ce jour par le jeu de donnée délibérations) sont accessibles sur le portail Open Data de Grand Poitiers.

18.2 Lancement d'un marché relatif à la stratégie de la donnée

Grand Poitiers a lancé un marché pour définir et faire vivre la stratégie de la donnée autour de 3 lots :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de la donnée partagée en interne et en externe (lot 1)
- Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions et la conduite de projets par la donnée (lot 2)
- Animer la culture de la donnée en interne et en externe (lot 3).

18.3 Conception d'un applicatif géographique pour la mise en œuvre du Règlement local de publicité intercommunal (RPLI)

Un applicatif sur l'outil Gaïa a été créé permettant aux services et communes (Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Jaunay-Marigny, Migné-Auxances et Saint-Benoît) concernés de pouvoir instruire ou mettre en conformité les dispositifs à compter de l'approbation du RLPI (juin 2022).

19) Centres de ressources et politique de déconcentration

Délégation : Centres de ressources - Communication de la déconcentration - Digital (Système d'information géographique - Open data) :

- Eric GHIRLANDA, Vice-Président (Maire de Saint-Georges- lès-Baillargeaux)

Les centres de ressources et leurs antennes, installés sur le territoire de Grand Poitiers, interviennent sur les communes pour réaliser des actions de premier niveau. Parmi leurs différentes missions, les équipes sont amenées à réaliser des travaux en régie parmi lesquels l'opération de fauchage des accotements.

A partir de 2022, les centres de ressources réaliseront des réunions de travail avec les communes qui le souhaitent. Ce travail permettra de déterminer certains espaces où un seul passage par an est préconisé et à l'inverse, établir des zones où au titre de la sécurité 3 passages s'avèrent indispensables. Le but de cet exercice étant d'arriver à la fin à réaliser pour le même coût qu'aujourd'hui des prestations différentes à plusieurs endroits de la commune.
En 2022, les Comités locaux de territoire se mettront en place à l'échelle des centres de ressources conformément au Pacte de gouvernance.

20) Patrimoine communautaire

Délégation : Patrimoine intercommunal - Rénovation énergétique - Etablissements recevant du public (ERP) - Commissions de sécurité - Gestion locative :

- Emmanuel BAZILE, Vice-Président (Maire de Bignoux)

20.1 Développement de la prise en compte de la transition écologique dans le Schéma directeur immobilier (SDI)

Grand Poitiers a débuté en 2021 son schéma directeur immobilier qui permettra à terme de maitriser le patrimoine et de l'améliorer notamment énergétiquement.
Le Schéma directeur immobilier (SDI) a pour grands objectifs de :

- Réduire l'empreinte écologique du patrimoine bâti
- Améliorer le service rendu (qualité du bâti, confort d'usage, accessibilité, augmentation des structures accueillies,…)
- Bâtir et estimer un programme de travaux sur le patrimoine pour 5 à 10 ans (gros travaux, entretien et maintenance, ventes éventuelles,…).

Ce travail s'est porté en 2021 sur 42 sites soit environ 70 000 m². Il se poursuivra sur 2022, 2023 et 2024.

Le Décret Tertiaire ou Eco Energie Tertiaire vise à réduire les consommations d'énergies des bâtiments ou groupe de bâtiments à activité tertiaire de +1 000m² de - 40% en 2030, - 50% en 2040 et - 60% en 2050. L'année 2021 a été consacrée à l'identification des bâtiments concernés et à la détermination des surfaces chauffées, soit pour Grand Poitiers 140 bâtiments pour une surface totale de 290 000 m².

20.2 Choix d'installation de panneaux photovoltaïques

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables (EnR) aux Collectivités territoriales et à leurs groupements. Ainsi, à l'horizon 2030, 30 % de la production d'électricité devra être produite à partir d'EnR.
Grand Poitiers, tout en valorisant son domaine public, souhaite développer les énergies renouvelables sur son territoire.
Pour mettre en œuvre les projets d'installations de production photovoltaïque, Grand Poitiers a lancé le 22 juillet 2021 une sélection préalable.
7 sites (10 026 m² de panneaux photovoltaïques installés) ont été retenus pour accueillir ces énergies renouvelables :

- à Migné-Auxances, un parking
- à Mignaloux-Beauvoir, une zone non bâtie dans l'emprise du centre équestre
- à Lusignan, des toitures de bâtiments à la déchetterie
- à Poitiers : les toitures de bâtiments et les courts de tennis situés sur le site sportif Aliénor d'Aquitaine, une zone non bâtie au golf de Châlons, un plateau sportif au Bois d'Amour, un plateau sportif à Touffenet.

Les autorisations d'occupation temporaire constitutives de droits réels qui accordent au candidat retenu d'occuper le domaine public, d'édifier les constructions nécessaires à la réalisation de l'équipement photovoltaïque et d'en supporter tous les frais afférents (construction, travaux, entretien, réparations) seront signées en 2022.

Grand Poitiers s'est engagée pour porter durant 3 ans la gestion déléguée du fond chaleur pour une valeur correspondante aux aides pouvant être attribuées pour le développement de 24 projets EnR thermiques identifiés sur le territoire (bois énergie, géothermie, solaire thermique, réseau de chaleur).

Compétence obligatoire : Gestion des services d'intérêt collectif (Contribution à la transition énergétique)

20.3 Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Un dossier de 2 390 759 kWh cumac a été déposé sur le registre national des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dossier est composé d'opérations d'isolation de combles et de mise en place de chaudières à haute performance énergétique, de système de gestion technique du bâtiment, de ventilo-convecteurs à haute performance.
Une vente de 7 510 475 kWh cumac a été réalisée à un prix unitaire de 6,6 €/ MWh cumac, ce qui représente une recette de 49 569 €.

20.4 Aménagement du site Hôtel de la Communauté urbaine (HCU)

Poursuite des travaux commencés en 2020 par l'aménagement des ailes A, B et D, et l'aménagement des espaces extérieurs (boulevard Solférino).

20.5 Projet de construction de l'Ecole européenne supérieure de l'image (EESI) à Poitiers

La spécificité art et images et les spécialités bandes dessinées et création numérique confèrent à l'EESI une singularité sur le plan national et international.

Majoritairement constitués de bois, les remplissages participent, au même titre que la structure constituée par des portiques porteurs en béton décarboné, à la réduction de l'empreinte carbone du bâtiment pour répondre à l'objectif environnemental E3 C2.

Réception début 2025 avec une livraison aux utilisateurs sur le 1er trimestre 2025.

Compétence obligatoire : Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (établissements d'enseignement supérieur et de recherche…)
Compétence facultative : Vie étudiante

CHAPITRE IV : SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2021

1) Les grands équilibres

Le budget voté en 2021 répondait à la mise en place d'une stratégie financière, déclinée en 4 objectifs majeurs :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- l'amélioration de l'épargne
- L'actionnement du levier fiscal au titre de l'année 2021, avec un effort porté sur la taxe foncière bâti, dernière fiscalité permettant la modulation des taux. Une augmentation du taux intercommunal a été porté afin de générer un produit de fiscalité supplémentaire, attendu à + 8 M€ (via un taux de 5,17 %).
- des crédits de paiement en section d'investissement à 36 M€ en moyenne, au compte administratif.

Le compte administratif 2021 de Grand Poitiers consolidé en fonctionnement s'élève à 258 278 339 € en recettes et à 243 016 877 € en dépenses (écritures d'ordres et écritures réelles), répartis comme suit :

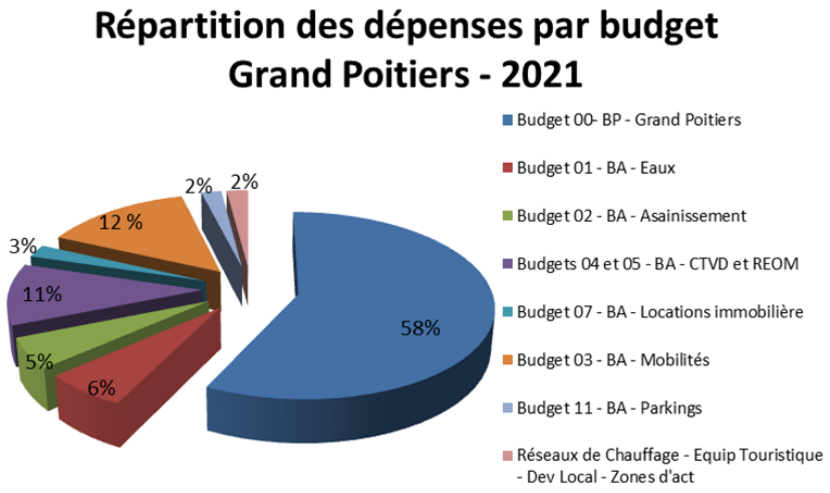

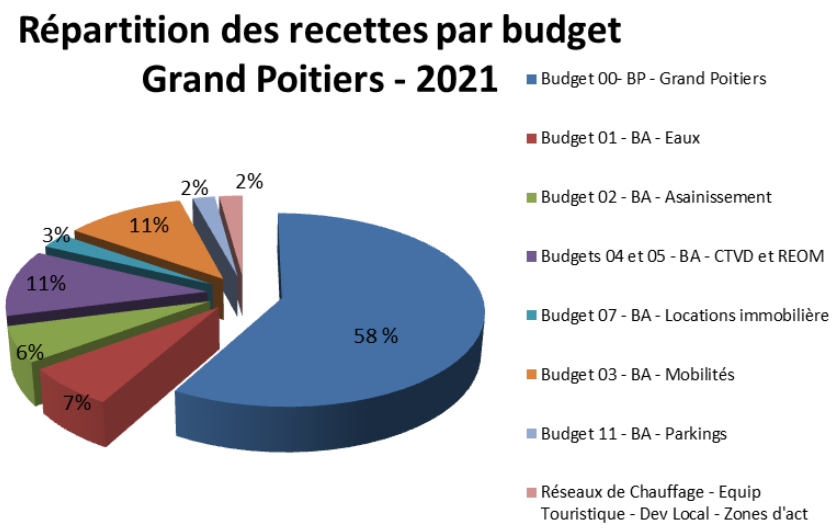

2) Les chiffres marquants du budget principal et des budgets annexes

2.1 Les chiffres marquants du budget principal (BP)

1) Le fonctionnement (écritures réelles)

Fonctionnement réel	
Dépenses **134,5 M€**	Recettes **148,4 M€**
Personnel **68,8 M€**	Impôts - Taxes **105,8 M€**
Subventions - Contingents - dotations - atténuation de produits **36,1 M€**	
Fonctionnement courant : **27,2 M€**	Dotations et subventions **25,8 M€**
Charges financières : **1,6 M€**	Produits des services **14,4 M€**
Charges exceptionnelles et provisions **0,8 M€**	Produits divers **2,4 M€**
Résultat de fonctionnement 2021 : + 13,9 M€	

Les taux de consommation des écritures réelles par rapport aux crédits votés 2021 sont en dépenses de fonctionnement de 94,7 % et en recettes de 96,6 %.
Les principaux constats sont :

- Une année 2021 moins marquée que 2020 par la situation sanitaire Covid
- Des recettes réelles en augmentation par rapport à 2020, notamment par la hausse de taux de taxe foncière
- Des dépenses sont globalement en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2020 :
    - les ressources humaines dont la baisse liée à la perturbation de la situation COVID 2020 reviennent à un niveau attendu : 68,9 M€
    - les charges de gestion courante qui comprennent les subventions, contributions obligatoires et versements aux budgets annexes (25,3 M€) et les autres charges de gestion courante (1 M€) sont en augmentation par rapport à 2020
    - les charges à caractère général, en hausse de 2,4% avec 27,2 M€
    - des frais financiers en baisse en raison de la gestion active de la dette qui permet d'optimiser le taux moyen de l'encours et de bénéficier des conditions de taux favorables en 2021
- Des dépenses imprévues à hauteur de 1,0 M€ non utilisées
- Une épargne brute constatée à plus de 13,9 M€ (6,7 M€ au CA 2020).

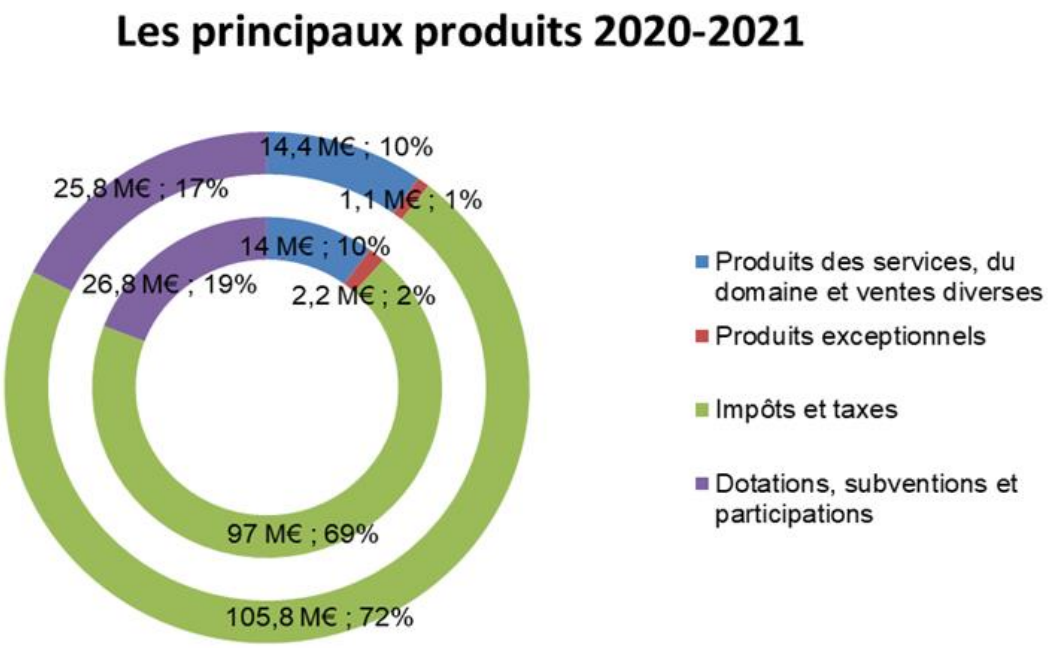

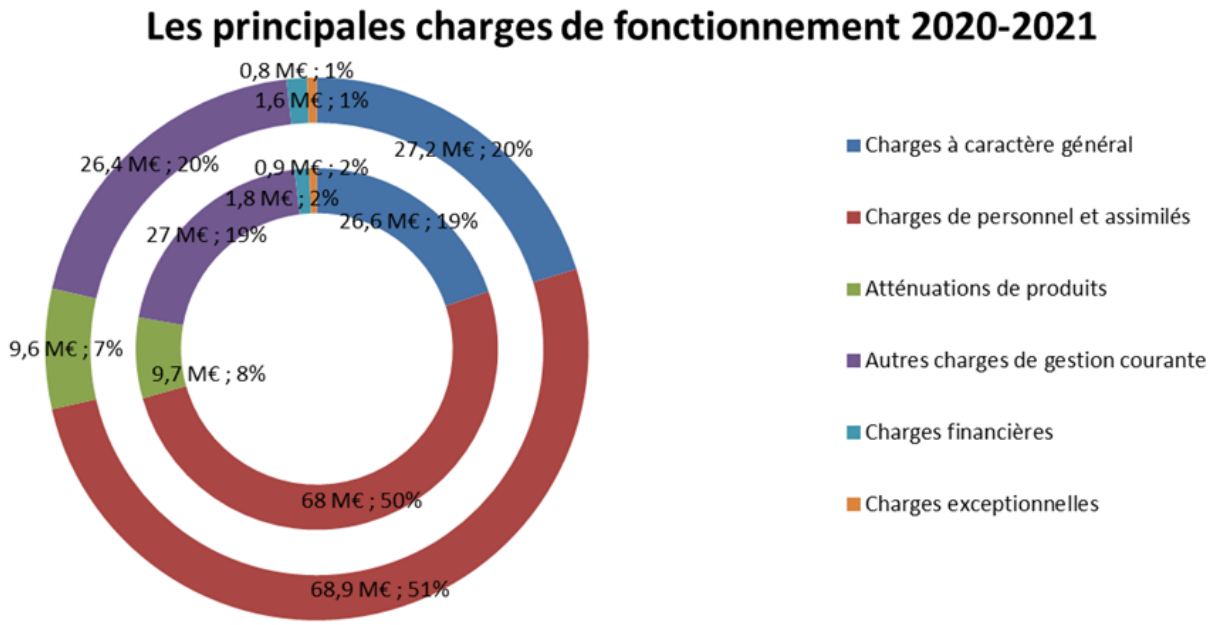

Focus sur les subventions par politiques publiques

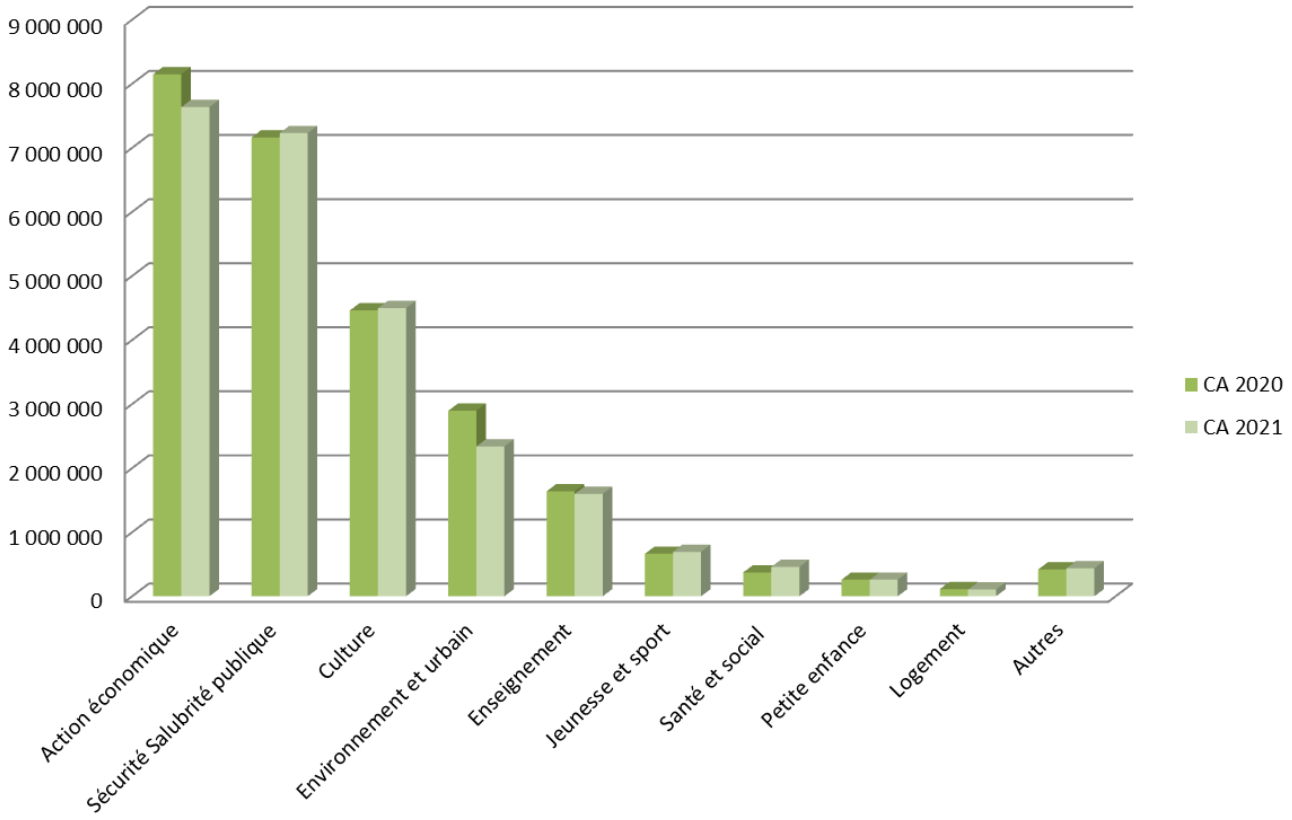

Focus sur la fiscalité

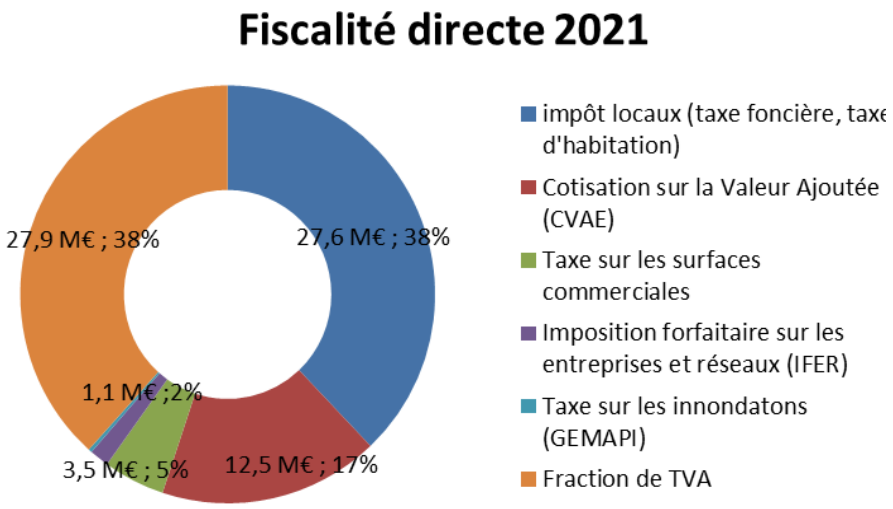

2) L'investissement

Le compte administratif de l'exercice 2021 s'établit en dépenses à 55,8 M€ et en recettes à 43,9 M€ soit un résultat négatif de l'exercice de 11,9 M€, opérations réelles.

Ce déficit, avec intégration des écritures d'ordre, est de : -6,6 M€.

<u>Pour les opérations d'investissement réelles</u>

Investissement	
Dépenses réelles **55,8 M€**	**Recettes réelles** **43,9 M€**
Programment d'investissement **34,6 M€**	subventions d'investissement **16,2 M€**
Emprunts remboursés **13,1 M€**	Emprunts nouveaux **13,9 M€**
	FCTVA et Taxe d'aménagement **7,5 M€**
Dotations, avances **8,1 M€**	Excédent **2,2 M€**
	Avances **4,1 M€**
Résultat d'investissement 2021 : -11,9 M€	

Le programme d'investissement

- Le programme d'investissement 2021 s'est élevé à 34,6 M€ en dépenses et 16,2 M€ en recettes. Il est composé de 34,5 M€ de Programme pluriannuel d'investissement (PPI) en AP/CP et de 0,1 M€ de crédits classique (hors AP/CP). Par rapport aux crédits votés, le taux de consommation est de 82 % en dépenses et de 90 % en recettes.
- Reflet direct du champ d'intervention de Grand Poitiers, la voirie – éclairage public représente avec 13,6 M€ en 2021, le principal domaine de dépense d'investissement. Le domaine Environnement de travail apparaît en deuxième position à hauteur de 6,6 M€ consécutivement aux travaux effectués à l'Hôtel de la Communauté urbaine. Viennent, ensuite, les Sports pour 5,8 M€ et le développement urbain pour 3,8 M€.

Dépenses par domaine	Voté 2021	Consommé 2021	Consommé 2021 %
VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	17 820 644	13 607 635	76%
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	7 163 211	6 552 332	91%
SPORTS	6 044 614	5 793 343	96%
DEVELOPPEMENT URBAIN	4 248 249	3 770 157	89%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ATTRACTIVITE TERRITORIALE	2 455 000	1 687 111	69%
VIE CULTURELLE	1 453 013	1 075 802	74%
TRANSITION ENERGETIQUE	1 383 689	781 202	56%
NUMERIQUE	767 320	611 312	80%
AUTRE PATRIMOINE	427 000	392 384	92%
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	366 090	204 565	56%
Total général	**42 128 830**	**34 475 843**	**82%**

Recettes par domaine	Voté 2021	Consommé 2021	Consommé 2021 %
VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	4 069 333	3 682 405	90%
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	2 990 472	2 559 823	86%
DEVELOPPEMENT URBAIN	524 279	590 583	113%
TRANSITION ENERGETIQUE	295 057	0	0%
VIE CULTURELLE	269 952	228 429	85%
SPORTS	203 922	282 630	139%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ATTRACTIVITE TERRITORIALE	157 653	157 643	100%
NUMERIQUE	85 082	29 544	35%
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	3 000	3 396	113%
AUTRE PATRIMOINE	0	70 000	0%
Total général	**8 598 750**	**7 604 454**	**88%**

3) La dette au 31/12/2021

La dette du budget principal de Grand Poitiers est de 139,8 M€ soit 48 % de l'encours de dette consolidé : **291,3 M€.**

Encours de dette au 31/12/2021	Répartition	
Budgets	**M€**	**Proportion**
Principal	139,8	48%
Mobilités	37,6	13%
Locations immobilières	27,9	10%
Eau	26,8	9%
Assainissement	22,7	8%
Parkings	22,6	8%
CTVD	7,5	3%
Réseaux de chauffage	4,2	1%
Autres	2,2	1%
Total	291,3	100%

1.5 Les chiffres marquants du budget annexe « eau »

1) Le fonctionnement (écritures réelles)

Fonctionnement réel	
Dépenses **12,8 M€** dont	Recettes **17 M€** dont
Personnel **4,9 M€**	Produits : **15,5 M€**
Subventions dotations - atténuations **2,6 M€**	
Fonctionnement courant **3,6M€**	Subventions - dotations **0,3 M€**
Charges financières **0,3 M€**	Autres produits et atténuations **0,9 M€**
Dépenses exceptionnelles et provisions **1,2 M€**	Produits exceptionnels et provisions **0,3 M€**
Résultat de fonctionnement 2021 : +4,2 M€	

Le taux de réalisation est de 95,8 % pour les recettes et 90,1 % pour les dépenses.

Les produits sont en hausse par rapport à 2020, de +2,9 %.

Les dépenses réelles sont également en augmentation de 4,2 % :

- les dépenses de personnel sont en augmentation de 2,3%, après la baisse constatée en 2020
- les charges à caractère général augmentent de 9,5%
- les frais financiers sont en diminution -8,2 %.

Les dépenses imprévues n'ont pas été utilisées.

L'épargne brute de 4,2 M€ permet la couverture du capital des emprunts (2,7 M€).

2) L'investissement

Le compte administratif de l'exercice 2021 s'établit en dépenses réelles à 8,1 M€ et en recettes réelles à 3,7 M€ soit un résultat négatif de l'exercice de 4,4 M€ opérations réelles et ordre confondues.

Pour les opérations d'investissement réelles

<table>
<tr><th colspan="2">Investissement réel</th></tr>
<tr><td>Dépenses réelles
8,1 M€</td><td>Recettes réelles
3,7 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Programment d'investissement
5,4 M€</td><td>subventions d'investissement
0,2 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Emprunts nouveaux
2 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Emprunts remboursés
2,7 M€</td></tr>
<tr><td>Excédent capitalisé
1,5 M€</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultat d'investissement 2021 : -4,4 M€</td></tr>
</table>

Le programme d'investissement

Le programme d'investissement (5 398 k€) est en hausse par rapport à 2020 de 334 k€ (+ 6,6 %) avec un taux de consommation de 77,9 % incluant notamment les travaux de résorption de plomb, de distribution et de production, le NPNRU, les études sur le Clain, Verneuil, Fleury.

2.3 Les chiffres marquants du budget annexe « assainissement »

1) Le fonctionnement (écritures réelles)

Fonctionnement réel	
Dépenses **10,3 M€** dont	Recettes **14,8 M€** **dont**
Personnel : **5,4 M€**	Produits : **14 M€**
Autres charges, charges exceptionnelles et provisions **1,2 M€**	Autres produits **0,4 M€**
Fonctionnement courant : **3,4 M€**	Subventions : **0,1 M€**
Charges financières : **0,3 M€**	Recettes exceptionnelles : **0,3 M€**
Résultat de fonctionnement 2021 : +4,5 M€	

- Le taux de réalisation est de 96,5 % en recettes et 86,2 % en dépenses.
- Les dépenses réelles sont globalement en augmentation de 3% avec une hausse pour les charges à caractère général de 5,6% soit +181,5 k€, une baisse de 80% des autres charges de gestion courante (-105,2 k€) avec une diminution des charges liées aux admissions en non-valeur.
- Pas d'utilisation des dépenses imprévues.
- L'épargne brute de 4,5 M€ permet la couverture du capital des emprunts.

2) L'investissement

Le compte administratif de l'exercice 2021 s'établit en dépenses réelles à 10,5 M€ et en recettes réelles à 6,2 M€ soit un résultat d'exercice négatif de l'exercice de 1,9 M€, opérations réelles et ordre cumulées.

Pour les opérations réelles
On constate un besoin de financement de 4,3 M€.

<table>
<tr><th colspan="2">Investissement réel</th></tr>
<tr><td>Dépenses réelles
10,5 M€</td><td>Recettes réelles
6,2 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Programment d'investissement
8,5 M€</td><td>subventions d'investissement
0,8 M€</td></tr>
<tr><td>Emprunts nouveaux
2,8 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Emprunts remboursés
2 M€</td><td rowspan="2">Excédent capitalisé
2,6 M€</td></tr>
<tr></tr>
<tr><td colspan="2">Résultat d'investissement 2021 : -4,3 M€</td></tr>
</table>

Le programme d'investissement

Le programme d'investissement (8 524 k€) en hausse de 55 % (soit + 3 025,6 k€) ; le taux de consommation des dépenses est de 75,6 % dont 3 361 k€ pour la collecte et le traitement des eaux usées, 448 k€ pour les eaux pluviales, 112 k€ pour le Moulin Apparent, 4 055 k€ pour les travaux de la station de Chasseneuil, 95,4 k€ en faveur du NPNRU des Couronneries, 292 k€ pour l'achat d'équipement et de matériel, 134 k€ relatifs à des études sur les eaux usées et pluviales et 27,5 k€ pour le SDSI (schéma directeur du système d'information).

En recettes, des subventions d'investissement (770 k€) principalement liées aux travaux sur les réseaux d'eaux usées et leur traitement (615 k€ en provenance de l'Agence de l'eau et la participation eaux pluviales du budget principal (150 k€).

2.4 Les chiffres marquants du budget annexe « mobilités »

1) Le fonctionnement (écritures réelles)

<table>
<tr><th colspan="2">Fonctionnement réel</th></tr>
<tr><td>Dépenses
28,9 M€
dont</td><td>Recettes
28,5 M€
dont</td></tr>
<tr><td>Personnel **1,2 M€**</td><td>Fiscalité : **24,3 M€**</td></tr>
<tr><td>Subventions **26,1 M€**</td><td>Produits **0,5 M€**</td></tr>
<tr><td>Fonctionnement courant **0,6 M€**</td><td>Subventions **3,7 M€**</td></tr>
<tr><td>Charges financières
0,4 M€</td><td rowspan="2">Recettes exceptionnelles - autres produits et atténuations
0,02 M€</td></tr>
<tr><td>Charges exceptionnelles et provisions **0,6 M€**</td></tr>
<tr><td colspan="2">**Résultat de fonctionnement 2021 : -0,4 M€**</td></tr>
</table>

Le taux de réalisation est de 85,5 % en recettes et 89,1 % en dépenses.

Les produits globalement en diminution par rapport à 2020 malgré une hausse du produit du Versement Mobilité (VM) :

- Le Versement Mobilité (24 308,4 k€) est perçu désormais sur l'ensemble des 40 communes (taux de 1,3 % sur GP 13 et poursuite du lissage sur les 27 autres communes de 0,98 % à 1,3 %), il est en hausse de 1 862 k€ (+ 8,3 %)
- des produits des services (494 k€) : en baisse de 543 k€ (- 52,3 %) mais réalisés à 93,5 % du à la fin de la régularisation financière de la convention de gestion avec la Région (-594 k€), les recettes de Cap Vélo (+82 k€), de la gare routière (-2 k€) et divers produits (-29 k€)
- des subventions (3 708 k€) : elles sont réalisées à 98 % et en diminution par rapport à 2020 de 6 552 k€. La baisse est principalement due à la fin de la régularisation de la subvention de

la Région liée à l'intégration de la compétence transports scolaires et transports non urbains (- 5 611 k€) ; la dotation globale de décentralisation (630,3 k€) identique à 2020 ; le maintien de la compensation du relèvement de seuil du Versement Mobilité (157,2 k€), des recettes d'Etat FCTVA et subvention (4 k€) et la participation d'équilibre du budget principal réalisé à hauteur de 76,6 k€ ; il convient de rappeler qu'au budget 2021 et donc au compte administratif une participation de 673 k€ dont 596,2 k€ à titre exceptionnel due à la crise sanitaire avait été versée.

L'épargne brute (429 k€) est négative ; à noter l'impact notamment de la fin de la convention avec la Région et la prise en charge totale depuis le 1er août 2020 de la compétence Transport.

2) L'investissement

Le compte administratif de l'exercice 2021 s'établit en dépenses réelles à 4,7 M€ et en recettes à 3 M€ soit un résultat négatif de l'exercice de 0,9 M€, opérations réelles et ordre cumulées.

<u>Pour les opérations d'investissement réelles</u>

On constate un résultat d'investissement de l'exercice de - 1,8 M€.

<table>
<tr><th colspan="2">Investissement réel</th></tr>
<tr><td>Dépenses réelles
4,8 M€</td><td>Recettes réelles
3 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Programment d'investissement
2,3 M€</td><td>subventions d'investissement
0,1 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Emprunts nouveaux
- M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Emprunts remboursés
2,5 M€</td></tr>
<tr><td>Excédent capitalisé
2,9 M€</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultat d'investissement 2021 : -1,8 M€</td></tr>
</table>

<u>Le programme d'investissement</u>

Le programme d'investissement (2 274 k€) en baisse de 1 130,2 k€ (- 33,2 %) ; réalisé à 50 %, il comprend notamment :

- les travaux d'aménagement en centre-ville dans le cadre de la modernisation du réseau de transport public (1 190,7 k€)
- l'acquisition et la mise en œuvre d'équipements dans le cadre du Plan Vélo (acquisition de VAE pour Cap sur Vélo ; aide à l'acquisition de VAE (400 k€))
- des aménagements de voiries (367,6 k€)
- les aménagements de voirie dans le cadre du Plan Vélo 2016-2020 (105,3 k€)
- des entretiens et équipements du patrimoine du Pôle multimodal (140,4 k€)
- des investissements liés aux aménagements et équipements de quais (40 k€)…

Les recettes réelles s'élèvent à 2 957,2 k€, en baisse de 4 632 k€ par rapport à 2020 (- 61 %) ; exécutées à 47,9 % du fait notamment de la non réalisation des emprunts compte tenu de l'exécution du programme d'investissement.

2.5 Les chiffres marquants du budget annexe « parkings »

1) Le fonctionnement

<table>
<tr><th colspan="2">Fonctionnement réel</th></tr>
<tr><td>Dépenses
3,2 M€
dont</td><td>Recettes
5,2 M€
dont</td></tr>
<tr><td>Personnel **1,6 M€**</td><td>Produits **3,8 M€**</td></tr>
<tr><td>Fonctionnement courant
1,4 M€</td><td rowspan="2">Recettes exceptionnelles
1,3 M€</td></tr>
<tr><td>Charges financières
0,2 M€</td></tr>
<tr><td>Autres dépenses et charges exceptionnelles **0,04 M€**</td><td>Autres produits **0,1 M€**</td></tr>
<tr><td colspan="2">**Résultat de fonctionnement 2021 : 2 M€**</td></tr>
</table>

Le taux de réalisation est de 91,6 % en recettes et 74,2 % en dépenses.

Globalement les recettes réelles sont en augmentation de 1,3 M€ soit +34,9 % par rapport à 2020. Deux principales explications sont identifiées :

- les produits des services sont en augmentation de 27,1% (799,5 k€) après une année 2020 fortement marquée par la crise COVID
- les produits exceptionnels sont en augmentation de 532 k€ (+66,7 %) essentiellement due à la compensation pour pertes de recettes en 2020 de 581 k€ et la subvention exceptionnelle du budget principal de 739,8 k€.

Les dépenses sont globalement en baisse de 2,5% soir 82 k€ par rapport à 2020 :

- la masse salariale est en baisse de même que certains flux
- le fonctionnement courant est en diminution
- les frais financiers sont également en diminution du fait de la renégociation de la dette.

Les dépenses imprévues d'environ 50 K€ n'ont pas été utilisées.

L'épargne brute s'établit à 1,971 M€ permet désormais la couverture des emprunts.

2) L'investissement

Le compte administratif de l'exercice 2021 s'établit en dépenses réelles à 2,6 M€ et en recettes à 1,3 M€ soit un résultat positif de l'exercice de 0,1 M€, opérations réelles et ordre cumulées.

<u>Pour les opérations réelles :</u>
On constate un besoin de financement de 1,2 M€.

<table>
<tr><th colspan="2">Investissement réel</th></tr>
<tr><td>Dépenses réelles
2,5 M€</td><td>Recettes réelles
1,3 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Programment d'investissement et opérations sous mandat
1 M€</td><td>subventions d'investissement et opérations sous mandat
0,4 M€</td></tr>
<tr><td>Emprunts nouveaux
0,9 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Emprunts remboursés
1,5 M€</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultat d'investissement 2021 : -1,2 M€</td></tr>
</table>

Le programme d'investissement

Le programme d'investissement (640,5 k€) en baisse de 109,7 k€ (- 14,6 %) ; réalisé à 59,4 %, il comprend essentiellement :

- la requalification des parkings pour 603,4 k€ avec des travaux de mise en sécurité au parking Blossac et l'aménagement des locaux d'accueil du parking Toumaï
- la modernisation des parkings pour 34 k€ avec notamment la mise en place d'extracteurs et des mises en conformité (20,1 k€).

2.5 Les chiffres marquants du budget annexe « locations immobilières »

1) Le fonctionnement

<table>
<tr><th colspan="2">Fonctionnement réel</th></tr>
<tr><td>Dépenses
2,9 M€</td><td>Recettes
4,4 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Personnel
1,1 M€</td><td>Produits **0,3 M€**</td></tr>
<tr><td>Subventions **1,9 M€**</td></tr>
<tr><td>Fonctionnement courant
1,2 M€</td><td rowspan="2">Autres produits de gestion courante **1,3 M€**</td></tr>
<tr><td>Charges financières
0,6 M€</td></tr>
<tr><td>Charges exceptionnelles - provisions et autres : **0,05 M€**</td><td>Produits exceptionnels
0,9 M€</td></tr>
<tr><td colspan="2">**Résultat de fonctionnement 2021 : 1,5 M€**</td></tr>
</table>

Elles s'élèvent à 2 921,7 k€ en diminution de 300,3 k€ (-9,3 %), elles ont été consommées à 81,3 %, ce qui traduit une reprise modérée des activités suite à la période de pandémie, seuls les frais de publications, de réception, de gardiennage et de nettoyage sont en légère augmentation. Les frais de personnel sont en diminution de 4,1 k€ (-0,4 %).

La ligne de dépenses imprévues a été utilisée pour faire face à des dépenses de nettoyage de locaux et la constitution d'une provision pour les créances de plus de deux ans.

Les recettes réelles s'élèvent à 4 369,2 k€ et sont en baisse de 275,7 k€ (- 5,9 %) par rapport à 2020 ; exécutées à 95 %. A noter que les produits des services sont en diminution de 63,8 k€ par rapport à 2020.

2) L'investissement

Le compte administratif de l'exercice 2021 s'établit en dépenses réelles à 6,5 M€ et en recettes à 9,5 M€ soit un résultat positif de l'exercice de 4,9 M€, opérations réelles et ordre cumulées.

<table>
<tr><th colspan="2">Investissement réel</th></tr>
<tr><td>Dépenses réelles
6,5 M€</td><td>Recettes réelles
9,5 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Programment d'investissement
5 M€</td><td>Subventions d'investissement
4 M€</td></tr>
<tr><td>Emprunts nouveaux
5,5 M€</td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Emprunts remboursés
1,5 M€</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultat d'investissement 2021 : 3 M€</td></tr>
</table>

Les dépenses réelles s'élèvent à 6,5 M€ en baisse de 6,8 M€ par rapport à 2020 et consommées à 50,1 %.
Elles sont composées de la façon suivante :

- Programme d'investissement (5 M€) en diminution globale de 7 M€ concernant essentiellement :
    - l'opération de requalification du site de Fédéral Mogul pour 4,8 M€ dans le cadre de l'installation de l'entreprise Forsee Power
    - des achats d'équipements, matériels divers et équipements tous sites (107 k€)
    - des travaux au Parc d'exposition (68,1 k€) avec notamment la modernisation de l'éclairage et le remplacement des automates des halls A et B.

- Emprunts (1 489,3 k€) : ce poste est composé du remboursement en capital (1 047,6 k€), dont 1 228,4 k€ au titre de la dette propre et 255,7 k€ au titre du bail emphytéotique et des cautions (5,2 k€).

Les recettes réelles s'élèvent à 9,5 M€ en augmentation de 7,5 M€ (+ 365,8 %) et sont composées :

- des subventions d'investissement (4 014,6 k€) en hausse de 2 373,2 k€ (+144,6 %) résultant notamment du solde de l'opération Forsee Power
- d'un emprunt de report de 5,5 M€, et de cautions (4,6 k€).

***

Grand Poitiers
Communauté urbaine

84 rue des Carmélites
86 000 Poitiers

GRAND POITIERS
communauté urbaine